

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 13 FEVRIER 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	8
2024-002 Démission de Mme Marylène Rocher de son mandat de conseillère municipale - Remplacement par M. Rabah Babouri.....	8
2024-003 Démission de Mme Pierrette Concile de son mandat de conseillère municipale et du poste de 9 ^{ème} adjointe au Maire	10
2024-004 Démission de M. Philippe Cordier de son poste de 6 ^{ème} adjoint au Maire - Maintien du nombre d'adjoints	12
2024-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	15
2024-005 Représentations du Conseil municipal auprès de divers instances et organismes - Modifications	17
2024-006 Fixation du nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de Nevers Agglomération dans le cadre d'un accord local.....	18
2024-007 Élections européennes 2024 - Mise à disposition de salles aux listes de candidats	18
2024-008 Mode amiable de résolution de contentieux - Accord de médiation	19
2024-009 Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Denis Thuriot	23
2024-010 Concession de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement de Saint-Pierre et Saint-Arigne à Nevers - Avenant n°2	23
2024-011 Convention de mise à disposition du service commun Application du Droit des Sols (ADS) à la ville de Nevers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme	23
2024-012 Création d'un poste dans le cadre du dispositif Adultes relais - Contrat d'adultes relais - Brigade de Tranquillité Publique.....	23
2024-013 Rénovation de l'école Georges Guynemer dans le cadre de la création de l'école augmentée du Banlay - Approbation de l'opération et de ses modalités de financement	24
2024-014 Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services.....	26
2024-015 Création d'un syndic pour la gestion de la copropriété Saint-Arigne de Nevers et désignation d'un représentant	26
2024-016 Vente 6 rue Maubert à Nevers.....	27
2024-017 Vente de l'immeuble dit « ancienne gare du Tacot » - Square René Chatout à Nevers.....	27
ATTRACTIVITÉ	28
2024-018 Partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre : Pâques au parc - Festival du chocolat - Lancement des illuminations.....	28
2024-019 Convention de mise à disposition de biens immobiliers à la commune de Guérigny	28
2024-020 Autorisations de servitude d'ancrage pour l'installation de bornes WIFI, de systèmes d'éclairage et sonorisation, d'anémomètres et de plantations	28
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	28
2024-021 Signature de la charte nationale des pôles territoriaux de coopération économique. Participation de la Ville de Nevers à l'association de préfiguration du PTCE Réemploi du Grand Nevers - Désignation de deux représentants pour siéger au sein de cette association	28
ENFANCE JEUNESSE	30
2024-022 Affiliation centre social Verpré 2024	30

2024-023	Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'État - Années scolaires 2024-2024 / 2024-2025 / 2025-2026	30
2024-024	Convention portant sur la mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) par l'Éducation nationale à la Ville de Nevers	37
2024-025	Séjours scolaires - Barème de participation financière des familles - Année 2024	38
RELATION CITOYENNE		39
2024-026	Centre des expositions - Approbation de la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels.....	39
2024-027	Versement « Trophée des mécènes » aux associations	39
ENVIRONNEMENT		40
2024-028	Convention de mise à disposition d'un terrain pour un projet d'agriculture urbaine	40
SÉCURITÉ		43
2024-029	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels dans le cadre de la police municipale et intercommunale - Prolongation	43
URBANISME		43
2024-030	Construction et réhabilitation de cellules commerciales et d'équipements publics de proximité Nouveau Programme National de Renouveau Urbain du Banlay.....	44
2024-031	Vente d'une parcelle du domaine privé de la Ville de Nevers au profit d'un tiers, impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles	46
2024-032	Acquisition d'une parcelle privée d'un tiers (BT333) rue de la Bagatelle à Nevers au profit de la Ville de Nevers	46
2024-033	Vente d'une parcelle non bâtie à Pôle Formation 58-80, Bd du Pré Plantin et angle de la rue du Pré Poitiers à Nevers - Modification.....	46
CULTURE		46
2024-034	Actualisation du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique....	46
2024-035	Partenariat entre la Ville de Nevers et la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs	47
2024-036	Exposition Yann Lacroix du 30 mars au 9 juin 2024 : Partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain	47
2024-037	Campagne de récolement décennal - Procès-verbal 2023	48
2024-038	Renouvellement de dépôt d'une œuvre de Crux-La-Ville au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers	48
2024-039	Partenariat entre la Ville de Nevers et le centre social Vertpré - Mise en place d'ateliers à la médiathèque Jean Jaurès - Avenant n°1.....	53
2024-040	Modifications de la grille tarifaire 2024 portant sur les mises à disposition du théâtre municipal et du musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers	54
2024-041	Gestion de la billetterie du Théâtre Municipal de Nevers aux organisateurs de spectacles lors d'une privatisation du lieu	55
SPORT ET BIEN ÊTRE		55
2024-042	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USO Nevers Handball dans le cadre du stage de préparation de l'équipe de France de handfauteuil	55
Question orale		56

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire -

Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je vois que vous êtes tous installés pour débiter cette séance du Conseil municipal du 13 février.

Je vous propose d'installer le Conseil municipal en désignant les secrétaires de séance, qui pourraient être, s'ils l'acceptent et vous également, Christine Kronenberg et François Diot. Pas de difficultés, pour personne ? Merci.

Je voulais rendre un petit hommage ce soir à quelqu'un qui fut un grand homme d'État, Robert Badinter. Je rappelle modestement que c'est un de mes confrères, et c'est un avocat qui a défendu, toute sa carrière d'avocat, les libertés ; qui en a fait évoluer beaucoup, sans que, parfois, on s'en souviennne.

Évidemment, il a été un éminent Garde des Sceaux, et a obtenu l'abolition de la peine de mort, dans un climat qui n'était pas facile pour qu'elle soit obtenue, et puis il s'est battu aussi beaucoup contre l'homophobie. Je pense pouvoir dire, non pas qu'il était en avance sur son temps, mais qu'en tout cas, il a quand même fait évoluer beaucoup les choses.

Évidemment, il a aussi porté la lutte contre l'antisémitisme. J'entendais, d'ailleurs, l'autre jour, qu'il avait vu son père partir sous l'accompagnement de Klaus Barbie, dont il a, après, mis en place le procès, ce qui est quand même assez singulier. C'était un 9 février, à l'époque de la Seconde Guerre mondiale, et il est décédé un 9 février ; ce sont les hasards des dates.

Il fut donc ministre de la Justice, Garde des Sceaux, et également parlementaire, et il fut aussi Président du Conseil constitutionnel.

Je voulais avoir évidemment une pensée pour lui, ce soir, compte tenu de sa stature d'homme d'État, quelles que soient les convictions que l'on peut avoir politiquement. Je crois que c'est reconnu par tous - presque par tous, en tout cas -, de façon sincère.

Je voulais aussi vous donner lecture d'un mot de remerciement du Préfet, parce que cela concerne l'ensemble des services, et je voulais le faire publiquement.

J'étais allé dialoguer avec les agriculteurs, que je soutenais plutôt sur un certain nombre de mesures, que j'avais remontées aussi au niveau de l'État. J'avais essayé de les convaincre que les collectivités et les villes ne sont pas un « défouloir », et qu'il fallait les respecter aussi, parce que celle qui agit et qui paie, c'est la collectivité. Malheureusement, certains, de toute façon, voulaient épandre le lisier, ce qui n'a pas été partagé par une partie des agriculteurs que je suis allé rencontrer. Évidemment, on pâtit aussi, dans la région Bourgogne Franche-Comté, du non-traitement des dossiers FEADER par la Région, ce qui a ajouté au mécontentement local.

Une fois de plus, pour ceux qui se souviennent de ce que nous avons subi en 2014 ou 2015, où la ville avait été vraiment saccagée, y compris des biens privés, des vitrines de magasins, nous n'en sommes pas arrivés là, mais nous en sommes arrivés à ce que certains décident, de toute façon, quoi qu'on leur dise, de venir vider 60 remorques de lisier, en dégradant des bâtiments plutôt de l'État ; mais ceux qui ont nettoyé, ce sont les agents de la municipalité. J'ai pu voir quelques commentaires disant que c'était dommage que ce ne soit pas ramassé plus vite ; nous avons délogé l'entrée piétonne de la préfecture, évidemment parce qu'il est important que le représentant de l'État puisse aller et venir. Par contre, le reste est resté, si je puis dire, pour une raison toute simple ; c'est que je ne souhaitais pas, cette fois-là, que des agents qui n'y sont pour rien soient monopolisés le week-end, actionnés la nuit. Ils l'ont fait pour tout ce qui est une partie « sécurité », pour tout ce qui dépassait sur la voie publique. Mais, pour le reste, effectivement, les choses ont attendu le lundi, et cela a permis aux gens de constater... La population était plutôt en accord avec les

agriculteurs ; mais je ne pense pas que ce soit ce genre d'action qui favorise une acceptation. On peut revendiquer, on peut manifester sans casser ou sans dégrader, et surtout sans faire payer le coût à des gens qui n'y sont pour rien.

J'ai donc reçu ce courrier de Monsieur le Préfet.

« Les manifestations conduites par les agriculteurs nivernais le 26 janvier dans la ville de Nevers ont provoqué des désagréments aux abords des bâtiments abritant les services de l'État. Les emprises de la préfecture et de la Direction Départementale des Territoires ont été visées, et fortement souillées par un volume conséquent de déchets agricoles.

Vous avez bien voulu engager rapidement vos équipes de voirie afin de procéder au déblaiement des déchets et au nettoyage des parvis, ce dès la nuit du 26 au 27 janvier, ainsi que les jours suivants.

Je tiens à vous remercier sincèrement, ainsi que l'ensemble de vos collaborateurs, pour votre diligence dans la conduite de ces opérations.

Je vous prie de bien vouloir transmettre ma gratitude à celles et ceux qui ont contribué à la bonne réalisation de cette mission. »

Les services de l'État, DDT et autres, n'ont plus les mêmes moyens qu'avant ; c'est donc la Ville qui a dû assumer. Je me suis rendu sur place avec le DGS et la première adjointe notamment, et d'autres élus sont venus aussi.

Je voulais aussi publiquement m'associer à Monsieur le Préfet de la Nièvre pour remercier nos agents, qui ont contribué, une fois de plus, dans l'abnégation, et au sacrifice de leur temps personnel, à ce que la ville puisse rester sécurisée, malgré les dégradations, qui, je le dis, ne sont pas partagées par tous les agriculteurs. Il faut dire qu'il y a aussi de la récupération politique, puisque je suis tombé sur certains qui n'étaient pas forcément dans de bonnes dispositions, et qui m'ont dit « *Ce n'est pas la peine de nettoyer, on revient tout salir demain* » ; ce qu'ils n'ont heureusement pas fait ; et ce qui est loin d'être partagé par le milieu agricole, dont on peut comprendre les difficultés. Dans les grandes lignes, je suis plutôt en soutien, et en relais.

Je vais maintenant vous donner lecture des procurations.

Basile Khouri, à qui nous pensons, puisqu'il a subi une intervention chirurgicale, a donné pouvoir à Jean-Luc Dechauffour.

Claude Loron à Céline Morini, jusqu'à son arrivée.

Hervé Barsse, qui semble aller mieux, et qui peut reprendre un peu d'activité, a donné pouvoir à Philippe Cordier.

Isabelle Kozmin à Guy Grafeuille.

Iris Gallois à Guillaume LARGERON, jusqu'à son arrivée.

Sophian Saouli à Yannick Chartier.

Nous allons examiner les délibérations que vous voulez que nous débattions, quels que soient les groupes. Par défaut, nous pourrions voter les autres sans débat et successivement, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord. Pas de difficulté pour procéder usuellement ?

Qui souhaite s'exprimer en premier ?

Jean-Luc Dechauffour, pour Nevers à Venir.

M. Dechauffour -

Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Maire.

La majorité municipale souhaite porter au débat les délibérations suivantes : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 12, 15, 17, 21, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 37, 39, 40, 41, et 43.

M. le Maire - Merci. Y a-t-il des demandes complémentaires ?

François Diot.

M. Diot - Bonjour. Nous, nous rajouterions simplement les délibérations n°8, 13 et 23. Par ailleurs, nous avons une question orale, en fin de Conseil, sur la tenue unique ou l'uniforme dans les écoles.

M. le Maire - Oui. J'ai bien prévu d'y répondre, avec l'adjointe à l'éducation.

J'ai oublié que la délibération n°30 est retirée, parce qu'il y a un problème de rédaction du bail, qui en fait n'est pas terminé. Il faut que cela passe avec le bail définitif. J'ai demandé à ce que l'on accélère, et que le bail puisse passer au prochain Conseil. La délibération n°30 est donc retirée.

2024-009 (9) - Octroi d'une protection fonctionnelle à Monsieur Denis Thuriot.
Il s'agit d'une protection fonctionnelle suite à des insultes à mon endroit.

Adopté à l'unanimité.

2024-010 (10) - Concession de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement de Saint-Pierre et Saint-Aricle à Nevers - Avenant n°2

Adopté à l'unanimité.

2024-011(11) - Convention de mise à disposition du service commun Application du Droits des Sols (ADS) à la Ville de Nevers pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme

Adopté à l'unanimité.

2024-014 (14) - Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services

Adopté à l'unanimité.

2024-016 (16) - Vente 6 rue Maubert à Nevers

Nous avons une discussion avec l'acheteur sur le prix. Il s'agit du bâtiment qui s'est effondré, que le propriétaire n'entretenait pas, et que nous avons racheté. Nous y avons fait les travaux de consolidation. Nous le vendons à un voisin qui est intéressé, et qui pourra faire des travaux pour que cette rue puisse retrouver pleinement son caractère.

Adopté à l'unanimité.

2024-018 (18) - Partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre : « Pâques au parc » - Festival du chocolat - Lancement des illuminations.

« Pâques au parc » se fera le dimanche de Pâques à 16 h 30, au parc Rosa Bonheur. Nous avons décidé de trouver une formule qui fasse tourner l'animation dans les parcs. L'idée est que les Neversois découvrent aussi d'autres parcs. Cette année, ce sera donc le parc Rosa Bonheur.

Adopté à l'unanimité.

2024-019 (19) - Convention de mise à disposition de biens mobiliers à la commune de Guérigny

Adopté à l'unanimité.

2024-020 (20) - Autorisations de servitude d'ancrage pour l'installation de bornes Wifi, de systèmes d'éclairage et sonorisation, d'anémomètres et de plantations

Adopté à l'unanimité.

2024-022 (22) - Affiliation du centre social Vertpré pour 2024

Adopté à l'unanimité.

2024-026 (26) - Centre des expositions - Approbation de la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels.

Je rappelle que n'auront lieu au centre des expositions que les deux foires-expositions ; les autres événements étant soit orientés ailleurs, soit décalés, compte tenu de cette non-possibilité d'occuper le centre des expositions, du fait des travaux.

Adopté à l'unanimité.

2024-029 (29) - Convention de mise à disposition de locaux et de matériels dans le cadre de la police municipale intercommunale - Prolongation

Adopté à l'unanimité.

2024-031 (31) - Vente d'une parcelle du domaine privé de la Ville de Nevers au profit d'un tiers, impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles

Adopté à l'unanimité.

2024-032 (32) - Acquisition d'une parcelle privée d'un tiers (BT333) rue de la Bagatelle au profit de la Ville de Nevers.

Adopté à l'unanimité.

2024-033 (33) - Vente d'une parcelle non bâtie à Pôle Formation 58-89, Bd du Pré Plantin et angle de la rue du Pré Poitiers à Nevers - Modification

Adopté à l'unanimité.

2024-034 (34) - Actualisation du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique

Adopté à l'unanimité.

2024-35 (35) - Partenariat entre la Ville de Nevers et la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs

Adopté à l'unanimité.

2024-038 (38) - Campagne de récolement décennal - Procès-verbal 2023

Adopté à l'unanimité.

2024-041 (41) - Gestion de la billetterie du Théâtre Municipal de Nevers aux organisateurs de spectacles lors d'une privatisation du lieu

Adopté à l'unanimité.

Je pense que j'ai abordé l'ensemble des délibérations sans débats.

Nous allons installer les nouveaux conseillers municipaux. Je vais donc commencer par la délibération n°2.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2024-002

Démission de Mme Marylène Rocher de son mandat de conseillère municipale - Remplacement par M. Rabah Babouri

M. le Maire -

Nous avons reçu plusieurs démissions. Tout d'abord, Marylène Rocher, qui fait partie du mouvement Nevers à Venir depuis le départ, avec le regretté Pascal François. Elle était élue depuis 2014, et élue communautaire jusqu'en 2020. Elle a notamment porté avec Noël Leriche l'un de nos engagements de campagne 2014, c'est-à-dire la réouverture du Théâtre municipal rendu au public ; le Petit Théâtre était fermé depuis 2010. Ils ont composé un binôme qui a été efficace, pour nous permettre de le faire, en trois ans, pour 3 M€.

Marylène Rocher était aussi, du temps de son activité professionnelle, administratrice de la gestion sociale au sein de la Maison de la Culture. Elle nous a beaucoup aidés

dans ce domaine, et elle était déléguée à « La Loire en quatre saisons », aux élections, à l'état civil, et au contrôle externe, depuis 2020. Elle était chargée aussi de la reconquête de la Loire. Elle a contribué à ce que Nevers renoue avec les grandes fêtes populaires sur la Loire, et à la Fête de la Loire, qui reviendra en 2025.

Je voulais la remercier. Elle est une personne discrète, qui a toujours travaillé avec humilité, mais avec sa passion aussi, et notamment dans le domaine de l'accessibilité artistique, et la Loire (qui lui est très chère, puisqu'elle réside, d'ailleurs, face à notre fleuve.)

Merci à elle.

La suivante dans la liste était Fabienne Dessartine. Elle a refusé le poste. C'est donc Rabah Babouri qui est le suivant de la liste Nevers à Venir, et qui est désigné comme nouveau conseiller municipal. Il convient donc de l'installer, et de remplacer Marylène Rocher dans les différentes instances.

Je ne suis pas sûr que nous soyons prêts pour toutes les instances, mais nous pouvons nous prononcer pour l'installation de Rabah Babouri dans la Commission 4.

Je vais inviter Rabah Babouri à nous dire quelques mots, s'il le souhaite. Je lui souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, la bienvenue, et j'espère qu'il aura le meilleur accueil de tous, pour qu'il contribue au travail qu'il aura pour les délégations à venir.

M. Babouri -

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Je suis Rabah Babouri. Je suis arrivé il y a 30 ans à Nevers. J'ai effectué mes études d'architecte à Clermont-Ferrand, où je suis arrivé en janvier 1994, pour une formation en alternance à la Direction Départementale de l'Équipement à l'époque, pour une formation d'urbanisme. Au bout d'un an, j'ai été mis à disposition des communes dans le cadre du schéma directeur devenu depuis le SCoT. J'ai été mis à disposition des 21 communes à l'époque pendant cinq ans, pour travailler en collaboration avec la DDE.

J'ai suivi une autre formation en tant que chargé d'opérations immobilières, et j'ai travaillé dans les trois organismes de logements sociaux sur Nevers, pour Nièvre Habitat au départ, et puis pour les trois, dans le cadre d'un groupement économique ; et puis depuis 2005 à Logivie, devenu Habellis il n'y a pas longtemps.

Voilà pour la présentation.

M. le Maire -

Merci à Rabah Babouri.

Nous devons voter pour l'installation. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci de l'accueillir à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vais l'inviter à me rejoindre pour lui remettre son insigne d'élu.

(Remise, par Monsieur le Maire, de l'insigne d'élu à M. Babouri.)

Bienvenue, encore une fois, à Rabah Babouri.

M. le Maire -

Ensuite, nous avons reçu la démission de Pierrette Concile de son mandat de conseillère municipale et également de son poste de 9^{ème} adjointe au Maire. Il nous faut la remplacer. Je voulais rappeler que Pierrette Concile a été, dès le départ en 2014, conseillère municipale après notre élection, et qu'elle a travaillé principalement sur le commerce, dont elle avait la délégation.

Elle a tout d'abord été conseillère municipale, chargée des marchés et du commerce, entre 2014 et 2020, et puis 9^{ème} adjointe déléguée au commerce et à l'artisanat, à l'artisanat d'art, au tourisme et à l'événementiel. Elle était élue communautaire également depuis 2014.

Elle a porté à nos côtés la revitalisation commerciale et des dossiers importants comme l'accueil des porteurs de projet, les aides à la rénovation, les pépinières et les boutiques éphémères, les aides et le soutien aux commerçants pendant les confinements - c'est vrai que nous avons oublié, mais c'était un rôle important -, le soutien aux artisans d'art et d'excellence, la gratuité du stationnement, que nous conservons. J'en profite pour dire que les travaux du parking de la Verrerie commencent, et que ce parking restera gratuit ; en tout cas, pris en charge par les fonds municipaux. Nous ouvrons à nouveau le parking de la Passière, qui était relativement peu occupé jusqu'à présent, et que nous avons rendu payant sur abonnement mensuel et annuel, à la demande de la population. Il y a des places bleues et des places blanches, et ce parking sera ouvert le temps des travaux du parking de la Verrerie, qui fera 110 places, avec des bornes électroniques et de la vidéoprotection. Une communication va sortir sur ce point. Quand le parking de la Verrerie sera terminé, ce parking reprendra sa fonction première. Nous sommes en train de discuter, mais il devrait être complètement occupé, en générant des recettes aussi pour son entretien.

Pierrette Concile avait aussi travaillé à des projets de transformation : la rue Saint-Martin, la rue François Mitterrand. Elle était aussi adjointe de quartier en 2017, dédiée au quartier Cœur de Ville Jonction.

Je voulais la remercier pour son engagement durant pratiquement 10 années, et pour avoir su représenter la politique de la Ville de Nevers depuis 2014, et l'intérêt général, auprès des Neversois et des commerçants, en particulier.

Le remplacement de Pierrette Concile se fait par la suivante sur la liste Nevers à Venir, qui est Laetitia Sanvoisin, à qui je souhaite la bienvenue dans cette instance. C'est toujours impressionnant la première fois, mais nous allons lui faire évidemment un bon accueil, parce que nous avons tous commencé un jour, et je lui laisse la parole si elle souhaite s'exprimer quelques instants.

Mme Sanvoisin -

Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Je suis très émue d'être ici, et je remercie chaleureusement les élus qui m'ont bien reçue cet après-midi, et qui m'ont donné un peu plus confiance pour être ici. Merci à tous.

M. le Maire -

Je vais soumettre l'installation de Laëtitia Sanvoisin au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

À l'unanimité, nous vous souhaitons la bienvenue. Vous aurez aussi un travail de délégations à assumer, puisque le principe de notre équipe est que chacun ait des délégations à porter, quel que soit son titre de conseiller municipal ou d'adjoint,

d'ailleurs. Nous sommes tous, derrière cela, de toute façon, des élus municipaux. Laëtitia Sanvoisin siègera dans la Commission 2, et nous verrons pour les représentations un peu plus tard sur les autres instances.

Je vais inviter Laëtitia Sanvoisin à me rejoindre, pour que je lui remette aussi son insigne d'élue.

(Remise, par Monsieur le Maire, de l'insigne d'élue à Mme Sanvoisin.)

Bienvenue à Laëtitia Sanvoisin, également. L'équipe est donc au complet, en termes de nombre d'élus, à ce jour.

Nous pouvons maintenant aborder l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2023.

François Diot ?

M. Diot - Avant cela, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, pour bien comprendre la méthode et l'enchaînement des faits, vous nous convoquez à un Conseil municipal extraordinaire ce vendredi à 18 heures. Nous avons reçu la convocation un samedi après-midi. Les cinq jours francs y sont, à la minute près. Pourquoi sommes-nous obligés de faire un Conseil municipal extraordinaire vendredi, alors que, tout simplement, ce soir nous pourrions élire les nouveaux adjoints ?

M. le Maire - Non, parce que normalement il y aura un changement supplémentaire, ce qui fait que nous reportons l'élection des adjoints à vendredi. Nous nous serions tous économisés cela, mais il y a un problème de délai de réception du courrier par la préfecture, et nous ne pouvons donc pas ce soir installer l'ensemble des adjoints qui seront à installer ; c'est la raison pour laquelle nous le ferons vendredi. Cela devrait être rapide, puisque ce sera la délibération unique, si ce n'est l'actualisation de l'ordre du tableau et les indemnités de fonction qui accompagnent cela. C'est la raison pour laquelle ce soir nous ne pouvons pas installer l'ensemble des nouveaux adjoints qui auront à être installés.

M. Diot - C'est-à-dire qu'il y a une troisième démission ?

M. le Maire - Oui. Qui est en cours, mais il y a eu un problème de délai pour ce qui concerne l'arrivée à la préfecture. La raison pour laquelle nous l'avons faite en procédure d'urgence, c'est que nous n'avons pas le choix ; vous savez que l'équipe doit être au complet, et qu'il y a un délai pour renouveler les adjoints, de 15 jours à partir du moment où il y a eu la notification par la préfecture de la convocation ; nous pouvions la reporter jusqu'à cette date-là. Ce n'est pas pour vous ennuyer. De mémoire, je pense que c'est quasiment la seule fois où nous utilisons cette procédure en dix ans, depuis l'abandon de la candidature de Coline Serreau pour gérer le Théâtre municipal, où je crois que nous avons fait un Conseil municipal exceptionnel, du fait de délais également. Mais je ne vous cache pas que je ne m'amuse pas à faire cela pour contrarier tout un chacun. On va dire que ce sera une procédure relativement formelle, et nous n'aurons que cela à l'ordre du jour.

M. Diot - Pouvons-nous savoir quelle est la troisième démission en question ?

M. le Maire - J'attends qu'elle soit arrivée officiellement. Vous la connaîtrez vendredi au plus tard, et sûrement avant. Ce n'est pas moi qui écris, ni qui fais la poste.

Comme nous avons voté une par une les décisions qui ne faisaient pas débat, mais sans les nouveaux élus, ce qui pourrait être un vice de forme, souhaitez-vous que nous re-votons ? Considérez-vous nos votes comme acquis ? C'est bon pour tout le monde ? Oui ? Nous considérons que nous refaisons ce vote avec l'ensemble des élus installés, avec l'ensemble des délibérations adoptées à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-004

Démission de M. Philippe Cordier de son poste de 6^{ème} adjoint au Maire - Maintien du nombre d'adjoints

M. le Maire -

Nous passons à la délibération n°4, qui concerne la démission de Philippe Cordier de son poste d'adjoint, mais pas du Conseil municipal, je le rappelle.

Avec Philippe Cordier, nous avons été, tour à tour, adversaires, et puis partenaires ; c'est possible, en politique. Nous n'avons pas renié nos valeurs personnelles, mais nous avons décidé, une nuit de mars 2014, de mettre notre volonté en commun, ce qui nous rassemblait plus que ce qui nous séparait, et l'envie de redonner une image attractive à la ville de Nevers et à son agglomération. Je m'en félicite. Je pense que l'ensemble de l'équipe aussi.

Je le lui dis publiquement, parce que Philippe Cordier s'est impliqué à 100 % dans l'esprit de ce que nous étions, et dans la réalisation des projets municipaux, en tant qu'adjoint délégué à la santé. Je peux vous dire qu'entre les difficultés que connaît la France, et que connaissent aussi beaucoup de pays d'Europe, dans le monde sur la santé et les difficultés que nous avons connues avec la crise du coronavirus, etc., je me suis félicité de remettre un adjoint à la santé à la Ville de Nevers, et de porter la santé de plus en plus aussi à Nevers Agglomération. Cela a été une aide précieuse pour traverser une période où nous étions tous dans l'inconnu, de savoir qui allait survivre.

Sans trop faire de politique nationale ici, je voulais souligner un rapport qui est sorti, complètement indépendant, et qui dit que, si les mesures n'avaient pas été prises en France, très contraignantes, il y aurait eu au moins le double de morts, voire largement au-dessus. Je pense donc que nous avons pris les bonnes décisions.

Je rappelle aussi qu'avec l'accompagnement des autres élus à la santé, Basile Khouri, Chrystel Pitoun, nous avons avancé sur la vaccination, et que nous avons été le département le plus vacciné de Bourgogne Franche-Comté, avec, la population la plus protégée, ce qui était assez logique aussi. Je le dis, nous avons mis beaucoup de moyens, y compris qui n'ont pas été tous pris en charge par l'État, mais je pense logique que chacun prenne sa part dans ce genre de situations.

Nous avons aussi beaucoup aidé l'hôpital, pour les professions libérales, avec lesquelles nous avons fait des bourses sur les médecins, infirmiers, et fourni aussi de l'aide lorsque notamment la Chine nous avait fait parvenir des masques.

Bref, merci, encore une fois, à Philippe Cordier pour ce qu'il a fait en tant qu'adjoint à la santé, mais sa mission n'est évidemment pas finie.

Merci aussi pour son implication au niveau de l'Agglomération, notamment dans le domaine des formations supérieures en santé et paramédicales, l'accueil des internes en médecine, où il est très présent, et également pour trouver des solutions pour combler, en tout cas partiellement, la pénurie de professionnels de santé.

Il a travaillé dans son champ de compétence, santé et intergénérationnel, et a apporté son expérience dans ces domaines, et il va continuer, parce que ne plus être adjoint

ne signifie pas forcément ne plus rien faire du tout ; en tout cas, ce n'est pas notre esprit. Chez nous, tout le monde travaille. Simplement, il s'était engagé à passer le flambeau, dans sa fonction d'adjoint, à un moment donné du mandat. Il reste, en tout cas, délégué à la santé, pour se consacrer aussi au développement du volet Santé de l'Agglomération, sur lequel une évolution est attendue.

Il reste, bien sûr, à mes côtés en tant que vice-président du Conseil de Surveillance de l'hôpital, où un grand enjeu est en cours, puisque nous sommes en recrutement du futur directeur ou de la future directrice de l'hôpital. Nous avons, d'ailleurs, procédé hier ensemble, avec Basile Khouri, d'ailleurs, qui a pu se déplacer exceptionnellement, à une première audition, et nous en avons une seconde demain.

10 années consacrées à la santé en tant qu'adjoint. Je pense que c'est un bel investissement. On ne pouvait pas prévoir à l'époque que nous aurions tant de besoins dans ce domaine, et notamment au moment où nous avons à faire face à des pénuries au niveau du pays. Nous avons pris cela pleinement en main ; nous ne sommes pas les seuls sur ce sujet, et nous devons tous travailler en tant que collectivités, et bien sûr avec les professionnels de soins. Ce n'est pas ce qui console, mais il y a parfois pire ailleurs ; et il y a parfois mieux ailleurs. Mais ce qu'il faut surtout, c'est essayer de trouver des pistes d'amélioration, et que, nous, par rapport à notre problématique de territoire, nous soyons pris en compte. D'où ma demande auprès du gouvernement pour revenir, pour Nevers, en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), d'où nous avons été injustement écartés, ce que je ne partage pas. J'ai écrit au Président de la République en ce sens.

Merci à Philippe Cordier pour ce qu'il a fait, et, par avance, pour ce qu'il continuera de faire.

Sa lettre de démission explique bien qu'il n'y a aucune opposition politique sur ce que nous portons, et que c'est une façon de partager aussi les fonctions. C'est aussi l'état d'esprit de l'équipe. Il n'y a que 13 adjoints ; ce n'est pas pour cela que certains ne peuvent pas le devenir en cours de route, ou plus tard. Il m'exprime son souhait de rester conseiller municipal, et de continuer à coopérer, à réitérer, et à créer d'autres manifestations en rapport avec la santé, en faveur de nos concitoyens, la santé restant un thème majeur de notre société.

Voilà les explications. Je ne sais pas si Philippe Cordier souhaitait rajouter un mot. Il peut le faire s'il le souhaite, mais je pense avoir résumé l'état d'esprit de ce changement.

M. Cordier -

Merci, Monsieur le Maire, pour votre discours.

Mes chers collègues, c'est effectivement un moment un peu particulier pour moi, puisque depuis 16 ans dans cette assemblée, 6 ans dans la position avec une autre liste, et 10 ans en tant qu'adjoint à la santé auprès de Denis Thuriot et de toute son équipe.

[En 2014] c'est une décision que je ne regrette pas d'avoir prise - tard dans la nuit, je dois dire, puisque c'était assez épique -. La synthèse de trois listes a fait que nous avons pu être victorieux, dans cette ville qui avait été tenue pendant 40 ans par les socialistes. Cette ville, qui était un peu remise aux soins palliatifs, a vu une évolution extraordinaire depuis la venue au pouvoir de notre nouvelle équipe.

Cette nouvelle équipe s'est tout à fait bien entendue. Je suis très fier d'avoir été adjoint à la santé, aux côtés de Basile Khouri et de Chrystel Pitoun, et nous avons pu, là, réussir des choses grâce également à l'appui du maire, et grâce également aux appuis qu'il a dans notre capitale. Nous avons pu réaliser l'héli-SMUR, nous avons pu réaliser un nouvel internat, nous avons pu avoir une salle hybride importante, nous avons pu réaliser la maison des spécialistes, les défibrillateurs, la création de *Flying Doctors*, qui a été un peu décriée, mais qui a été extrêmement utile à l'hôpital, et nous

avons pu également, grâce à *Flying Doctors*, faire venir SOS Médecins au niveau de l'hôpital, ce qui a désengorgé énormément les urgences de l'hôpital. Je crois que nous pouvons dire un grand merci à ces initiatives, auxquelles Corinne Mangel a également participé, au niveau purement aéronautique.

Un grand merci encore, et sachez que je suis, je le répète, très fier d'avoir pu participer à ces 10 ans en tant qu'adjoint à la santé.

Je ne quitte pas le Conseil municipal. Je serai toujours conseiller municipal, et mon action sera aussi sur la santé.

Je pense que nous avons aussi deux thèmes qui sont extrêmement importants à développer actuellement ; ce sont la santé et la sécurité.

Au niveau de la santé, j'espère, comme je suis également délégué communautaire, faciliter aussi les choses, au niveau de la santé, au niveau de l'Agglomération de Nevers, et je travaillerai, comme je l'ai fait, à cela ; d'autant plus que je suis maintenant en retraite depuis deux ans, et que c'est plus facile pour moi d'être présent beaucoup plus souvent dans les différentes réunions. Je crois que je mettrai tout mon service au sein de cette collectivité, qu'elle soit neversoise, ou qu'elle soit au niveau de l'Agglomération.

Je tenais à vous remercier. Je ne regrette pas de m'être associé à Denis Thuriot. Je pense que Guillaume Maillard ne le regrette pas non plus, même s'il n'est plus sur Nevers ; Yannick Chartier est un peu son porte-parole, dirions-nous. Je pense que nous avons réussi une belle aventure, surtout que nous avons réussi à sauver cette ville qui s'était vraiment endormie ; on ne voyait plus de grues. Je sais bien que certains disaient que, quand il n'y a plus de grues sur une ville, c'était mieux, mais je ne pense pas que l'on soit tellement de cet avis ici. Ainsi, on peut le voir au niveau de la caserne Pittié, que l'on appelle maintenant l'Inkub ; là aussi nous avons réussi une très belle opération. Notre ville est tournée également sur l'innovation ; je pense que c'est l'avenir de notre société, et c'est aussi l'avenir de la santé, vu notre désertification médicale actuelle.

Je voulais vous remercier.

Je voulais remercier l'opposition également. Nous avons eu souvent des échanges qui ont été polis, constructifs, même si nous n'étions pas d'accord quelquefois ensemble. Mais je voudrais également les remercier de leur dialogue et de leurs échanges. Merci.

M. Diot - Si j'ai bien compris, cela va continuer, Monsieur Cordier. Vous ne quittez pas le Conseil. On a l'impression que c'est un éloge presque funèbre que vous nous faites. Non, vous restez là, bon...

M. Cordier - Non. Je reste là. Je vous surveillerai encore.

M. le Maire - Merci pour les propos tenus. Je pense qu'il y a des points d'étape dans une équipe. J'apprécie aussi que l'on sache partager les fonctions auxquelles on peut tous aspirer un jour.

Mais, vous avez raison, François Diot, le travail continue. Nous allons constater la démission de Philippe Cordier du poste d'adjoint, et nous maintenons le nombre d'adjoints, que nous verrons plus en détail vendredi prochain.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

2024-001 **Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

- M. le Maire - Jimmy Derouault a la parole pour les décisions du Maire.
- M. Derouault - Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Maire.
- Je voudrais parler des décisions 2023_DEC264 et 2024_DEC005. Elles ont le même objet. J'avais dit en commission qu'il y avait un problème de date. Dans l'article 1 de la décision 005, je m'étonne qu'il soit écrit 2023. Je pense que cela pourrait être 2024, plutôt, dans l'article 1 de la décision 005. C'est un détail, mais dites-moi si je me trompe, mais cela m'étonnerait que l'on ait voté une décision pour une prestation de janvier à juillet 2023.
- Ensuite, plus sur le fond, nous avons émis des doutes, lors du Conseil municipal de juin, sur la qualité du service public rendu aux usagers, et donc en l'occurrence des enfants, puisque l'on parle de l'organisation des temps périscolaires. Suite au changement de missions des ATSEM pour cette année scolaire, vous nous aviez assuré établir et partager un bilan après la première période, puisqu'il s'agissait d'une expérimentation ; c'était présenté comme cela. La question est : quand pourrions-nous avoir ce bilan, que nous continuons de souhaiter ? Merci.
- M. le Maire - Iris Gallois va vous répondre.
- Mme Gallois - Bonsoir à tous. Sur la question des temps périscolaires, pour le moment nous avons opéré une concertation avec les ATSEM sur la satisfaction quant au service rendu. Nous sommes encore en train d'effectuer *a minima* sur certaines écoles de petits ajustements. Bien évidemment, nous vous ferons un retour avant la fin de l'année scolaire.
- Par contre, il ne me semble pas que nous avons évoqué une expérimentation. Ce n'était pas l'objet de la décision.
- M. le Maire - De toute façon, tout est expérimental. J'ai tendance à penser que, quand cela ne marche pas, il faut changer, et que, quand ça marche, on garde. Nous n'avons pas de retours négatifs pour l'instant, et nous sommes en expérimentation permanente.
- Y avait-il autre chose ?
- Mme Gerbe - Bonsoir. Sur la décision n°321, pour la liaison inter-quartiers, pour un total de presque 2,4 M€, on nous a dit en commission que la décision du Maire allait être retirée parce qu'il fallait que le sujet soit délibéré en Conseil. Je suis donc étonnée de la retrouver. Pourriez-vous nous expliquer ce qu'il en est ?
- M. le Maire - Michel Suet.
- M. Suet - En commission, je vous ai dit que c'était la délibération qui avait été retirée. La décision du maire 2023-321 est nulle et non avenue, puisque la délibération a été retirée. En plus, maintenant, à chaque fois qu'il y a une demande de subvention de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), il doit y avoir automatiquement passage en Conseil municipal.

Mme Gerbe - Peut-on avoir une idée de quand on pourra reparler de cette passerelle ? Apparemment, dans le projet, c'était 2026. Si le projet n'a toujours pas été voté...

M. Suet - Elle a été retirée du fait de l'augmentation phénoménale du coût. On était sur un projet de 2,3 M€, puis on est passé à 3,3 M€, soit 1 M€ d'écart. Cela nécessite quand même de se re-pencher sur le projet, de regarder sa pertinence ; si jamais cela doit continuer, de faire les arbitrages nécessaires pour pouvoir financer le projet. Sinon, nous serions incapables de financer. Voilà ce qui a motivé le retrait.

M. le Maire - Bertrand Couturier.

M. Couturier - Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous, chers collègues. Je voudrais indiquer qu'une réunion s'est tenue avec la directrice de la SNCF de Bourgogne Franche-Comté il y a 8 jours. L'objectif était de pouvoir avoir un état de situation à la fois sur l'ingénierie financière mais aussi sur le volet technique, puisqu'ils ont travaillé sur la faisabilité technique, avec des calculs plus précis ; ce qui a permis de mettre en évidence une évolution significative des coûts du projet, comme l'a rappelé M. Suet. À cela, nous avons été assez surpris quant à certains points, sur des montants HT ou de TVA, et nous attendons des clarifications. J'ajouterais qu'un scénario a été identifié pour adapter la dernière partie de la passerelle côté rotonde, pour peut-être ajouter un ascenseur en lieu et place de la passerelle qui était prévue, afin de réduire les coûts du projet. Tout cela reste à l'étude du côté de la SNCF ; nous attendons son retour dans les jours à venir.

À cela s'ajoutent des temps d'échange que nous menons, avec Monsieur le Maire, avec différents acteurs régionaux qui ont aussi peut-être un rôle à jouer dans le montage financier. En tout cas, il y a effectivement une contrainte de calendrier. Il est prévu, lors du prochain Conseil municipal, en avril, de pouvoir statuer de manière très précise sur le sujet, parce que nous nous devons de prendre une position claire et nette, sinon le calendrier ne tiendra pas. Le projet visait à faire d'une pierre deux coups : à la fois une mise en conformité de la gare SNCF, et l'installation de la passerelle. Soit on arrive à cet objectif, ce qui serait l'idéal ; soit il n'y a que la mise en accessibilité, sans la passerelle jusqu'à la rotonde.

Mme Gerbe - Avez-vous une idée de la date de la mise en accessibilité de la gare ?

M. Couturier - 2026.

M. le Maire - Je vais compléter ce qu'a dit Bertrand Couturier. Avec le Préfet, j'ai généré une réunion qui se tiendra début avril, avec l'ensemble des acteurs possibles de financements pour revoir les choses. Je considère que l'augmentation n'a pas à être supportée par la Ville de Nevers. Je considère que nous sommes les grands oubliés et maltraités de la SNCF ; que ce soit la ligne Paris-Clermont, pour laquelle il faut parfois plus longtemps que de traverser l'Atlantique. Que ce soit sur la ligne Paris-Nevers, qui a été oubliée pendant 100 ans, et c'est la double peine, puisque nous avons connu la suppression de trains, encore jusqu'à samedi. Sur l'état des rames, j'entendais le président de la SNCF ce matin à la radio dire qu'il fallait encore deux ans pour les nouvelles rames. J'avais cru en voir quelques-unes en test. Mais nous avons été les grands absents des décisions d'investissement sur notre territoire, une fois de plus.

Je considère qu'il y a peut-être une forme de compensation financière sur les aménagements que nous attendons.

Nous serons aussi dans les dernières gares aménagées. À part le piano, que j'ai mis six ans pour obtenir, mais qui ne fait pas tout ; les fausses rambardes, qui ne permettent pas de descendre correctement des cycles ni des valises. Moi, je dis *Stop*. Je dis *Stop* à être traités ainsi.

Je souhaite avoir des exigences un peu supérieures sur le financement de cette passerelle, compte tenu de tout ce que nous subissons, et de ce que subissent les personnes plus âgées et handicapées, qui sont obligées d'avoir quelqu'un pour leur faire traverser la voie, et ne sont pas autonomes, par le dispositif que nous avons. Je trouve que ça traîne, chez nous.

Pour toutes ces raisons, je souhaite donc re-discuter de tout cela début avril ; c'est la raison pour laquelle nous reviendrons évidemment en détail sur ce projet important qui est une connexion inter-quartiers. Je souhaite peser aussi sur plus de financements par Action Cœur de Ville 2, qui comprend les entrées de gare, sur lesquelles nous nous sommes positionnés. La ministre des collectivités est au courant de ce sujet, et je vais re-monter au créneau, y compris auprès du Premier ministre, dans la mesure où il faut qu'Action Cœur de Ville ne devienne pas un outil principal de prêts, mais de subventions. C'était cela, l'origine, et nous trouvions cela très bien.

François Diot.

M. Diot - Là-dessus, vous avez raison. Mais, moi, ce qui m'étonne, c'est la fluctuation des sommes annoncées. Si je me rappelle bien, on nous a d'abord annoncé, l'an dernier, un coût de 10 M€. Du coup, nous avions abandonné. Et puis, finalement, il y a six mois, on nous a dit que c'était 2,3 M€. On lance donc les demandes de subventions, etc. Et puis maintenant c'est 3,3 M€. Qui fait ces devis ? Ils ont un problème !

M. le Maire - Nous avons co-financé avec la SNCF une première étude. Quand nous avons vu que le projet était de 11 M€, je ne vous cache pas que j'ai profité aussi de l'effet d'aubaine d'Action Cœur de Ville 2, à la base, en espérant beaucoup d'aide là-dessus ; cela nous a été interdit. C'est à peu près un an de budget, et nous avons aussi d'autres choses à porter. Nous l'avions donc enterré. Grâce aux échanges de Bertrand Couturier avec la SNCF, nous avons retrouvé une solution différente à moindre coût. Ce qui fait que cela monte, ce sont les derniers chiffrages avec la hausse des matériaux, qui devient parfois une excuse, parfois réelle sans doute, mais, en tout cas, vous pensez bien qu'étant responsables des deniers de la Ville nous allons tout faire pour que le moins possible parte dans cette passerelle, qui est intéressante pour joindre les quartiers, mais qui est aussi intéressante pour accéder à la gare SNCF ; ce qui l'est aussi pour la SNCF. Le Préfet et moi-même souhaitons aussi contribuer à faire prendre conscience de cela à la SNCF.

Nous vous tiendrons au courant avant toute décision définitive. C'est un projet que nous avons souhaité faire avancer, mais pas à tout prix ; comme d'autres choses.

Avons-nous fait le tour des décisions du Maire, pour vous ? C'est bon ?

Il en est pris acte à l'unanimité.

2024-005

Représentations du Conseil municipal auprès de divers instances et organismes -
Modifications

M. le Maire - Je dois aborder quelques modifications, assez simples, de représentations du Conseil municipal auprès de diverses instances.

Nous vous proposons, pour l'école élémentaire Lucette Sallé, que Françoise Hervet remplace Iris Gallois, et je l'en remercie. Et pour la représentation auprès des syndicats de copropriété, et notamment celui de la résidence « Le Carnot », 1 avenue du

Général de Gaulle, que Philippe Cordier devienne titulaire en remplacement de Guy Grafeuille, et je l'en remercie aussi.

Pas de questions ?

Pas d'oppositions ? Ni d'abstentions ? Unanimité pour ces changements.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-006

Fixation du nombre et répartition des sièges du Conseil communautaire de Nevers Agglomération dans le cadre d'un accord local

M. le Maire -

Nous avons la fixation du nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de Nevers Agglomération dans le cadre d'un accord local.

Les élus communautaires le savent, nous avons adopté à l'unanimité un nouvel accord local tenant compte de l'arrivée de Saint-Eloi, pour la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire, le 27 janvier 2024. Chaque Conseil municipal doit se prononcer sur l'accord local portant fixation du nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire.

Le nouvel accord local fixe le nombre total de sièges de Nevers Agglomération à 55 au lieu de 44, avec une répartition permettant à certaines communes d'avoir des élus en plus, dont la commune de Nevers, avec trois sièges supplémentaires.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Nous élirons les trois élus communautaires lors du Conseil municipal du 9 avril.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-007

Élections européennes 2024 - Mise à disposition de salles aux listes de candidats

M. le Maire -

Les élections européennes approchent, elles se dérouleront le 9 juin. D'ailleurs, merci à tous les élus. Je rappelle que c'est une obligation pour les élus municipaux, au-delà de leur soutien politique, de contribuer à la tenue des bureaux de vote. Merci à tous d'y contribuer. Faute de combattants, si je puis dire, c'est un coût supplémentaire pour la Ville, qui n'est pas remboursé, avec un travail des agents le dimanche. Merci, donc, de jouer le jeu, le 9 juin. Il n'y a qu'un tour.

Comme il est d'usage à la Ville de Nevers depuis longtemps, la proposition est de mettre gracieusement à disposition des salles publiques municipales au profit des candidats aux élections européennes dans la limite de deux par mois, par salle, et par liste de candidats jusqu'à la clôture de la campagne électorale.

Il est donc proposé la salle polyvalente des bords de Loire - à qui il faudra un jour donner un nom, et qui va être rénovée, dans le cadre du projet global de déconstruction de la piscine ; mais nous gardons la salle, vous le savez - ; la salle du 7^{ème} étage de la bourse du travail - tant qu'elle n'est pas occupée autrement - ; la salle des Éduens ; la salle Martin Luther King au Banlay - tant qu'elle est encore là, puisqu'elle sera déconstruite dans le cadre du projet du Banlay, mais avec un autre équipement à la place - ; la salle Jean Vilar de l'espace Stéphane Hessel ; la salle

Colucci, à la Baratte. Évidemment, le centre des expositions n'est pas disponible, compte tenu des travaux en cours.

Y a-t-il des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-008

Mode amiable de résolution de contentieux - Accord de médiation

M. le Maire -

François Diot, vous avez demandé la délibération n°8.

Je rappelle que la commune est engagée dans un contentieux avec Denis Prin, et que le Tribunal administratif a proposé la mise en œuvre d'une procédure de médiation, qui est confidentielle, et qui permet de rechercher une solution à court délai, de faciliter le dialogue entre les parties, et de permettre la résolution des litiges.

Une médiatrice a été désignée à cet effet par le Tribunal administratif, compte tenu de l'accord des parties, pour tenter de voir si une solution raisonnable pouvait être trouvée pour tout le monde.

Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est d'accepter le principe de la médiation.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Oui. François Diot.

M. Diot -

Monsieur le Maire, vous vous trompez ; ce n'est pas d'accepter le principe de la médiation, c'est d'accepter l'accord de médiation. Le principe, c'était au Conseil du mois d'octobre.

M. le Maire -

Oui, vous avez raison. Je ne suis pas allé au bout. Autant pour moi. Mais je sais que vous étiez vigilant.

Il y avait le principe, qui avait été effectivement accepté. Et donc les parties se mettraient d'accord sur un règlement transactionnel de 50 000 €. C'est toujours délicat, parce que nous sommes dans une confidentialité, mais l'accord doit être validé par le Conseil municipal.

Vous vouliez intervenir ?

M. Diot -

On a ici l'épilogue, *a priori*, d'un feuilleton qui dure depuis plus de 4 ans (4 ans et 9 mois, si je ne m'abuse, exactement.)

Depuis plus de 4 ans, la Ville est passée à plusieurs reprises devant le Tribunal administratif. À chaque fois, nous vous avons demandé d'arrêter de vous entêter dans ce dossier, et demandé de respecter tout simplement le droit du travail, et les droits de M. Denis Prin, qui était agent de la Ville de Nevers. Un agent qui, de guerre lasse, a fini par quitter nos services. Et je répète que c'est une perte pour la Ville, parce que c'était un agent d'une grande qualité. Mais à chaque fois vous vous êtes entêté, et vous avez plongé la Ville, dans cette impasse, qui nous conduit, finalement, la queue entre les jambes, sur conseils des avocats de la Ville, et sur proposition du Tribunal administratif, à choisir cette porte de sortie que constitue la procédure de résolution amiable pour enfin « arrêter le massacre », si j'ose dire.

Et aujourd'hui on apprend - vous avez été obligé de nous le dire - que cela coûtera, en définitive, 50 000 € à la Ville de Nevers. Plus les 1 300 € auxquels le Tribunal administratif avait une première fois condamné la Ville. Plus les 3 000 € auxquels le Tribunal administratif avait une seconde fois condamné la Ville. Plus les frais de procédure, dont on n'a pas le montant dans cette délibération. Bref, au global, on est plus proche des 60 000 € que des 50 000 €. Et on ne mesure pas le coût humain de tout ça, qui est sans doute encore le plus inacceptable.

Pourquoi tout ça ?

Denis Prin a été chef de votre Cabinet, de 2015 à 2019. Puis il a été muté d'office au poste d'assistant de direction au sein de la Direction des Proximités en septembre 2019, pour des raisons que vous n'avez jamais voulu expliquer au Conseil municipal, et avec des méthodes d'une rare brutalité, j'ose le terme, puisqu'il a dû rendre les clés sur le champ, et quitter son bureau sans même pouvoir récupérer ses affaires.

Puis il a carrément été suspendu de ses fonctions à titre conservatoire en mars 2020, et cette suspension a été prolongée jusqu'en novembre 2020.

Puis il a à nouveau été muté d'office au poste de responsable de l'équipe de balayage mécanique en 2020 ; alors qu'il était chef de cabinet un an auparavant.

Il y a eu plusieurs jugements du Tribunal administratif qui ont condamné la Ville pour tout cela. Mais vous vous êtes acharné ; ce qui est quand même très suspect. Et on arrive aujourd'hui à ces 50 000 € d'accord amiable, ce qui suppose que la note aurait été encore plus salée si finalement le Tribunal administratif avait dû aller au bout, et avait dû trancher lui-même.

Voilà, Monsieur le Maire, c'est désolant, mais voilà où nous conduisent vos règlements de compte avec vos anciens agents (et vos agents actuels, d'ailleurs), puisqu'à l'époque Denis Prin était agent de la Ville. Voilà où nous conduisent les haines recuites, qui ne devraient pas avoir de place dans la gestion d'une collectivité.

Vous vous targuez souvent d'être un homme de loi, et c'est vrai ; un homme de loi qui connaît et qui respecte la loi. Chacun jugera. Mais vous nous aviez déjà fait le coup au précédent mandat avec MM. Lepinte et Erel, et vous récidivez dans ce mandat-ci avec Denis Prin.

Avec ce nouvel épisode, on a une illustration supplémentaire - je sais que vous ne serez pas d'accord avec les termes - des méthodes de management que je qualifie de « brutales », qui caractérisent la Ville, et que nous dénonçons régulièrement ici depuis des années.

J'affirme que, pour un Denis Prin qui a la force de relever la tête et de s'engager dans des démarches aussi longues et aussi douloureuses (4 ans et 9 mois), il y en a beaucoup dans nos services qui se résignent à subir sans rien dire, voire qui quittent la collectivité, discrètement, sur le bout des pieds, pour aller travailler ailleurs.

J'alerte à nouveau sur cet état de fait. Et c'est aussi l'occasion de dire aux agents de la Ville qu'ils ont tout notre respect, qu'ils ne sont pas seuls ; et c'est aussi l'occasion d'assurer Denis Prin de toute notre amitié.

Mais, dernier point, bien évidemment que Denis Prin doit être indemnisé pour tous les préjudices qu'il a subis. Bien évidemment que ces 50 000 € doivent lui être versés. Mais je pose la question : Est-ce que c'est aux impôts des Neversois de payer pour vos règlements de compte ? Est-ce que c'est aux Neversois de subir les conséquences de votre acharnement sur un agent de la Ville ? Pour nous, c'est non, évidemment. Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, de payer vous-même, avec vos indemnités d'élu, qui s'élèvent, je rappelle, à plus du double chaque année,

cette indemnisation à Denis Prin, parce que c'est votre responsabilité, et pas celle des Neversois.

M. le Maire -

Vous savez, François Diot, que nous ne sommes pas le 1^{er} avril aujourd'hui. J'ai cru que c'était une blague que vous vouliez me faire. Il faut être sérieux. Défendre ses droits, c'est donné à tout le monde ; à une personne physique comme à une personne morale. Chacun estime avoir raison, avoir tort. Je connais trop bien la justice pour parfois ne pas m'en méfier ; parfois un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès. C'est terrible, je ne fais pas la publicité de ma profession d'origine. Mais il y a aussi des fois où l'avocat est très utile, et où aller au bout du procès est très intéressant quand on est sûr de ses droits. Après, on peut se tromper. C'est une matière humaine, c'est un domaine scientifique, qui travaille l'humain, et donc l'aléa existe. Premièrement.

Deuxièmement, toutes les collectivités de la taille de la nôtre ont des contentieux, partout. Je ferai, à la fin de ce mandat, les comptes du nombre de contentieux que nous avons gagnés, y compris contre des agents que soi-disant nous maltraitons ; parce qu'il ne peut pas y avoir d'un côté gain de cause à des agents alors qu'il serait dit qu'on les maltraite systématiquement, et que, pour ceux qui ne sont pas condamnés, on considère que c'est une injustice.

D'abord, il faut être justes, y compris avec la collectivité, et pas avec Denis Thuriot.

Ensuite, celui qui s'acharne, c'est celui qui saisit la justice ; en l'occurrence, Denis Prin.

Oui, on a le droit. En même temps, quand on fait des multiplications de requêtes, qui n'ont pas toutes porté, l'acharnement est chez celui qui saisit la justice, il n'est pas chez celui qui se défend. Donc, quand vous parlez d'acharnement, on peut retourner le compliment.

Troisièmement, vous avez dit qu'il avait quitté mes services. Cela n'est pas exact ; c'est moi qui l'ai mis dehors, pour de bonnes raisons, et il le sait. On ne met pas comme ça d'un seul coup, sur une mauvaise humeur, son chef de cabinet. Ce n'est pas simple, pour un maire. Donc, c'est que j'avais des raisons.

Quatrièmement, vous dites que c'est sur les conseils du Tribunal administratif qu'une médiatrice a été saisie. Ce n'est absolument pas les conseils ; c'est la procédure aujourd'hui requise pour tout contentieux, civil comme administratif, où il est proposé des médiations, au niveau des recours, pour notamment décharger la justice. Ce n'est pas proposé systématiquement. C'est proposé dans certains recours où l'on pense qu'il peut y avoir une solution (sous-entendu, peut-être, que ni les deux n'ont tout à fait tort, ou que ni les deux n'ont tout à fait raison). Quand un tribunal qui examine les requêtes se dit que la requête en question est « béton », je ne vois pas la raison qu'il aurait de proposer une médiation. Vous voyez donc que cela édulcore un peu vos propos.

Ensuite, je rappelle que M. Prin, dans la globalité de ses demandes, formulait comme somme plus de 200 000 €. S'il était sûr d'avoir 200 000 €, il n'aurait pas accepté la médiation.

Après, je ne vais pas en dire plus, puisque les médiations sont réputées être confidentielles, et c'est toute la difficulté que de devoir en débattre devant un Conseil municipal public, mais je ne crois pas qu'il faille aller plus loin, pour lui ; je pourrais en étaler bien plus, si je le voulais, mais je ne le ferai pas, parce que je suis attaché au secret et à la confidentialité. Vous n'avez pas développé, d'ailleurs, tous vos arguments à la commission, et vous me dites que je vous annonce aujourd'hui un montant de transaction. Or, vous le savez parfaitement, puisqu'il est mentionné dans la délibération du Conseil que vous avez reçu il y a déjà un petit temps.

Je crois que, si l'accord satisfait tout le monde, tant mieux ; cela permet de maîtriser ce qui sera reçu par la personne, et cela permet, pour la Ville, de maîtriser le coût de cette procédure en justice. Dans tout procès, il y a un aléa, il y a un facteur humain. Voilà pourquoi ce n'est pas la peine d'en faire une affaire d'État, François Diot. Votre bla-bla, depuis 10 ans, sur la maltraitance des agents... Je sais que vous avez des accointances avec certains. Manifestement, vous êtes très au courant du dossier de Denis Prin, au point quasiment d'être son avocat. C'est votre droit. Peut-être ne faut-il pas prendre parti sans trop savoir les choses. C'est un petit conseil que je donne souvent, quelles que soient les accointances politiques des uns et des autres.

Et puis, surtout, je voudrais remercier les agents du travail qu'ils font pour nous, pour la Ville, et qu'ils feront pour d'autres équipes un jour. Je voudrais les remercier aussi de leurs propos, parce qu'ils sont souvent avenants, ils sont souvent dans la fierté de mener des projets que nous portons ensemble. Je n'ai pas le sentiment qu'on me reproche de les maltraiter, pour en rencontrer tous les jours. Je n'ai pas le sentiment qu'ils me reprochent de les maltraiter, avec mon équipe, et je pense qu'ils sont plutôt fiers de continuer à rehausser ce que devrait être et qu'aurait toujours dû être la Ville de Nevers, grâce à des agents qui sont compétents et qui ont envie de travailler.

Pour le reste, je vous laisse à votre appréciation, qui n'est guère originale après 10 ans. Je pense que nous avons largement démontré aujourd'hui, avec le recul que nous avons, le contraire, et que nous prenons soin des agents, dans la mesure des moyens de la Ville de Nevers. Et, d'ailleurs, si la Ville de Nevers n'avait pas été mise en péril il y a plus de 10 ans, nous aurions été encore sans doute plus à l'écoute des agents sur un plan financier. Je rappelle aussi que nous sommes parmi les quelques rares villes à avoir mis, par exemple, la prime pouvoir d'achat, ce que n'ont pas fait beaucoup de villes, y compris de gauche. Donc *stop* au discours lénifiant, et qui est un discours *d'a priori* permanents, auquel, évidemment, je n'adhère pas. C'est toujours facile d'accuser sans preuve. Je vous ai toujours demandé, depuis 10 ans, des preuves de la maltraitance que nous exercerions sur les agents. Au bout de 10 ans, je n'en ai pas vu une. Donc, je me dis que ça ne doit pas exister.

Si vous voulez répondre, je vous répondrai, et puis vous répondrez à nouveau...

M. Diot -

Voilà une affaire qui coûte quand même 50 000 € à la Ville. Donc je ne suis pas sûr que vous ayez totalement raison.

Nous pensons que ce n'est pas au budget de la Ville de payer ça. Nous vous demandons donc de prendre ça sur vos indemnités. Faute de quoi, nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire -

Ce n'est pas grave. Cela ne me dérange absolument pas. Mais évidemment que je ne le ferai pas. Ça serait du jamais vu. J'aime bien votre provocation. Je sais faire aussi. Mais il est évident que je ne saurais être tenu responsable à titre personnel. Je saurais être responsable à titre personnel si j'avais commis des abus de pouvoir dans mes fonctions, ou des erreurs lourdes et manifestes et volontaires de ma part, ce qui n'est pas le cas. C'est une gestion de litige entre un agent et la collectivité, et non pas Denis Thuriot. Dépersonnalisez-moi de temps en temps, s'il vous plait, et cela me permettra de m'aérer les neurones.

Si vous ne voulez pas prendre part au vote, ce n'est pas bien grave.

Donc, nous votons sans vous, si j'ai bien compris.

Qui vote contre ce règlement de médiation qui permettra d'apaiser les choses. D'ailleurs, je rappelle que c'est Denis Prin qui a décidé de changer de collectivité, ce n'est pas nous qui l'avons mis dehors.

M. Diot - Monsieur le Maire, c'est exactement l'inverse de ce que vous venez de nous dire il y a 10 minutes.

M. le Maire - J'avais dit « dehors de mon cabinet ».

M. Diot - J'avais cru que vous aviez dit « dehors de la collectivité ». D'accord.

M. le Maire - Si vous écoutez bien. Il faut être précis en droit. Ce n'est pas pareil. C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 1
Abstention : 0
5 personnes ne prenant pas part au vote.
Adopté à la majorité.*

2024-009 **Octroi d'une protection fonctionnelle à M. Denis Thuriot**
Adopté à l'unanimité.

2024-010 **Concession de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement de Saint-Pierre et Saint-Aricle à Nevers - Avenant n°2**
Adopté à l'unanimité.

2024-011 **Convention de mise à disposition du service commun Application du Droit des Sols (ADS) à la ville de Nevers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme**
Adopté à l'unanimité.

2024-012 **Création d'un poste dans le cadre du dispositif Adultes relais - Contrat d'adultes relais - Brigade de Tranquillité Publique**

M. le Maire - Nous allons passer à la délibération n°12. Céline Morini a la parole sur le contrat adulte relais pour la brigade de tranquillité publique.

Mme Morini - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il s'agit d'un dispositif que vous connaissez bien maintenant. Il a pour objectif de permettre à des personnes éloignées de l'emploi d'exercer une activité, d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, pour renouer la communication entre les personnes, ou entre les personnes et les institutions.

Pour rappel, les personnes pouvant prétendre à ces postes d'adultes relais :

- doivent être âgées de 26 ans ou plus ;
- être sans emploi ou bénéficiaire d'un contrat aidé, qui devra être rompu ;
- résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville.

À ce jour, la brigade de tranquillité publique de la Ville de Nevers se compose de quatre adultes relais.

Un nouveau besoin a été identifié. Le poste sera spécifiquement affecté au quartier des Bords de Loire.

Dans ce but, nous vous proposons de bien vouloir autoriser la création d'un poste adulte relais, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant (convention et contrat), et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Je vous remercie.

M. le Maire - Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cela nous permettra d'être encore plus efficaces sur le terrain, avec l'aide de l'État.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-013

Rénovation de l'école Georges Guynemer dans le cadre de la création de l'école augmentée du Banlay - Approbation de l'opération et de ses modalités de financement

M. le Maire - Vous vouliez aborder la délibération n°13 concernant la rénovation de l'école Guynemer, dans le cadre de la création de l'école augmentée du Banlay.

Michel Suet a la parole.

M. Suet - Vous savez que le quartier du Banlay fait l'objet d'une réflexion, avec le projet de regrouper des écoles en une seule école dite « école augmentée ». Il s'agit des groupes scolaires Blaise Pascal et Georges Guynemer. L'emplacement de la nouvelle école sera à la place du groupe scolaire Guynemer.

Il vous est proposé une délibération pour financer les frais d'étude. Ils se monteront à 2 250 000 €, financés par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 675 000 €, par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour 697 500 €, et par une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté pour 60 000 €. Les fonds propres de la Ville interviendraient pour 817 500 €. Compte tenu de la demande de DSIL, la délibération doit passer impérativement en Conseil municipal.

M. le Maire - Jimmy Derouault.

M. Derouault - C'est plus pour revenir sur l'opération en tant que telle. Je voudrais revenir au Conseil municipal de juin 2023 et à la décision 058, où nous avons appris que la société Narthex devait impliquer les élèves dans l'analyse des besoins avant de construire cette école augmentée. Cela devait coûter à la Ville 5 281 €, et vous nous aviez vanté ces méthodes, et ce qui serait proposé aux élèves.

Or, dans la délibération que nous devons approuver aujourd'hui, il n'est pas question de ce travail dans la démarche prospective, alors qu'il est question d'un programmiste qui devait préciser les objectifs de cette opération.

Je voulais savoir où en était cette démarche, et comment on prendra en compte les idées des enfants.

Par ailleurs, sur une opération de cette ampleur, avec notamment une étude d'un coût de 2 250 000 €, la taille de l'école nous interpelle. 21 classes actuellement ; peut-être 20 si on en croit les informations du *Journal du Centre*, sur un site qui en accueille 11 actuellement. Même si cela a été plus il y a quelques années. Il va donc falloir agrandir, même si on va prendre sur le centre social. Mais, pour arriver à augmenter, il

va donc falloir réduire ; je pense notamment aux cours de récréation, quand, au contraire, il va falloir plus d'espace pour organiser plus de temps de récréation.

Par ailleurs, le personnel va-t-il augmenter ? Pour l'instant, nous avons deux directrices qui dirigent les deux écoles. Pouvez-vous nous répondre sur ce point : resteront-elles deux ? Ou bien, du fait de la fusion, n'en restera-t-il qu'une pour gérer l'établissement, plus grand, je le rappelle, que la plupart des collèges de la Nièvre ? Je rappelle aussi que les directeurs et les directrices d'école ont maintenant une autorité fonctionnelle sur nos personnels municipaux pendant le temps scolaire, donc sur nos ASEM. J'ai un peu peur que cela fasse beaucoup pour une seule personne. Quels moyens seront-ils mis à disposition pour cela ?

M. le Maire -

Amandine Boujlilat souhaite vous répondre.

Mme Boujlilat -

Bonsoir à tous, chers collègues. Je ne suis pas sûre d'être en mesure de répondre à toutes les questions que vous posez ce soir, parce qu'à mon avis il est un peu tôt pour répondre à certaines d'entre elles.

Pour revenir sur ce projet d'école augmentée, qui est un projet majeur du renouvellement urbain du Banlay, et qui intervient plutôt en fin de programme, comme prévu initialement, nous sommes encore en phase de programmation. Nous avons eu recours, en effet, au cabinet Narthex, qui devait nous accompagner sur cette phase. De façon très transparente, nous n'avons pas été complètement satisfaits de Narthex, qui avait quand même amorcé un travail qui continue de nous servir de base de travail. Néanmoins, nous avons souhaité mettre fin à la mission, et re-confier la suite de la programmation à un agent en interne, qui a aussi des compétences de programmeur. C'est quelque chose qui a été repris en interne au niveau du Labo. Cela se passe plutôt bien.

En effet, les ateliers de concertation avec les enfants, qui étaient prévus initialement sous l'égide de Narthex, se sont bien déroulés. Ils ont simplement été un peu décalés. Ils se sont bien déroulés, sur janvier et sur février. Nous avons tenu trois ateliers avec les enfants, avec les enseignants, pour travailler sur l'école de demain au Banlay, sur cette école augmentée. Trois ateliers, dont un avec les enfants du Programme de Réussite Éducative, car nous souhaitons vraiment associer tous les enfants à la réflexion. Il y a des choses assez intéressantes qui en sont ressorties. Tout n'est pas forcément réalisable. Ce sont des petits ; il y a des choses qui peuvent être prises en compte, et d'autres un peu moins. Néanmoins, cela nous conforte dans le fait que cette école ne doit pas ressembler aux autres écoles de Nevers ; elle aura un caractère particulier, et nous sommes en train d'y travailler.

Je pense qu'il est un peu tôt pour vous présenter quelque chose. La phase de programmation devrait être terminée à la fin du premier trimestre ; nous devrions la réceptionner aux alentours de mars-avril. Le concours d'architecture devrait être lancé en juin. Nous devrions avoir un architecte pour la fin de l'année 2024. Vous voyez que nous n'y sommes pas encore. Néanmoins, je pense qu'une fois que la phase de programmation sera terminée, nous pourrions vous présenter quelque chose de plus précis en Conseil municipal, sans doute avant l'été.

Cette délibération intervient parce que nous sommes obligés de passer en Conseil municipal les demandes de subventions, et c'est donc un peu tôt pour donner plus de précisions.

Naturellement, le dossier est travaillé en étroite collaboration avec l'Éducation nationale. Il est un peu tôt pour pouvoir vous répondre sur les personnels, mais nous aurons l'occasion d'y revenir évidemment en temps voulu.

M. le Maire -

Monsieur Derouault.

M. Derouault - C'est un peu tôt, oui, mais on voit que c'est un peu complexe. J'ai listé quelques questions, mais il y en a énormément. C'était aussi pour attirer l'attention là-dessus. Le « très transparent » sur Narthex, cela n'a pas été dit en commission, par contre. Si nous n'avions pas demandé à évoquer la délibération, je ne sais pas si vous nous l'auriez dit. Vous nous le dites maintenant, c'est bien.

Quand vous dites qu'elle ne ressemblera pas aux autres écoles de Nevers, heureusement, car elles ont plus de 40 ans. Heureusement qu'on a fait quelques efforts en architecture, et notamment en architecture scolaire, pour qu'elle ne ressemble pas à ces écoles-là.

J'attire encore vraiment l'attention sur le fait que nous sommes aussi disponibles pour poser les questions qu'il y a à poser. Sur les personnels, oui, mais il ne faudra peut-être pas attendre non plus le dernier moment pour s'interroger là-dessus aussi, parce que cela peut également avoir une incidence sur, justement, ces questions d'architecture.

M. le Maire - Nous sommes bien d'accord. Nous attendons toujours le bâtiment du 21^e siècle à Nevers, et je pense qu'il y aurait peut-être pu y avoir d'autres occasions de créer de nouvelles écoles avant, d'une architecture moderne et adaptée, mais nous avons constaté que cela n'avait pas été le cas.

Pas d'autres questions ou d'interventions ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. C'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-014 **Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services**

Adopté à l'unanimité.

2024-015 **Création d'un syndic pour la gestion de la copropriété Saint-Aricle de Nevers et désignation d'un représentant**

M. le Maire - La délibération n°15 porte sur la création d'un syndic pour la gestion de la copropriété Saint-Aricle et la désignation d'un représentant.

Cette copropriété avec la société PROUDREED porte sur le bâtiment « marché Saint-Aricle », avec des échoppes à la Ville de Nevers, un parking souterrain à la Ville de Nevers en délégation, et des locaux commerciaux qui sont donc à la société PROUDREED, soit vides, soit loués. Cette copropriété n'a en réalité plus de syndic depuis 1990.

La société PROUDREED a vendu ses lots à la société « Place O marché », cofinancée par la Banque des Territoires. La signature de l'acte authentique doit intervenir très prochainement. Il est aujourd'hui indispensable de nommer un syndic, avec la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour les futures assemblées générales. La bonne nouvelle est que ce bâtiment sera rénové et accueillera de nouvelles activités commerciales, y compris intégrant des

commerçants de proximité, ou à proximité, avec des métiers de bouche différents, ce qui sera source d'attractivité au sud de la future nouvelle zone commerçante piétonne.

Les membres proposés sont Jean-Luc Dechauffour comme titulaire, et Philippe Cordier comme suppléant.

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des oppositions à ces désignations ? Ou des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-016 **Vente 6 rue Maubert à Nevers**
Adopté à l'unanimité.

2024-017 **Vente de l'immeuble dit « ancienne gare du Tacot » - Square René Chatout à Nevers**

M. le Maire -

Je passe à la délibération n°17 sur la vente de l'immeuble dit « ancienne gare du Tacot », qui était un petit train faisant le tour de Nevers. Nous avons, le 3 octobre 2023, acté la mise en vente du bâtiment dit « ancienne gare du Tacot » ainsi que d'une bande de terrain de 900 m², situé square René Chatout à Nevers.

Nous avons, le 19 décembre 2023, acté la désaffectation et le déclassement de cette parcelle. Nous avons décidé de vendre le bien à l'estimation du Directeur Départemental des Finances Publiques pour 58 900 €.

La société Vincent SAS a déposé une offre au prix de l'estimation, avec pour objectif la création d'une activité de brasserie intérieure, et extérieure aux beaux jours, ce qui redonnerait aussi une activité positive dans le quartier du Tonkin, mais cela peut aussi évoluer. Je pense que nous avons commencé à lutter contre la délinquance avec l'installation de caméras, et de passages supplémentaires de la police. Il faut que ce soit un lieu qui redevienne familial, et non plus à l'exclusivité de certaines personnes qui viennent y commettre soit des exactions soit du trafic de stupéfiants. Nous allons donc essayer de contribuer, et avec des acteurs privés comme celui-ci, à redonner vie à ce quartier, comme nous nous y étions engagés, et comme nous l'avons déjà fait, par exemple, sur la Jonction ou l'avenue du Stand, pour d'autres raisons.

Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Quand vous dites que la proposition peut évoluer, il y a vraiment un risque d'évolution ? Il ne faudrait pas que cela devienne un garage, par contre.

M. le Maire -

Cette société qui est un acteur économique important sur le territoire n'est pas brasseur, et il y a des discussions, mais il est évident que si, au bout d'un moment il n'y a pas de brasseur, il ne va pas tenir lui-même l'établissement, et il pourrait nous faire une demande pour autre chose. Mais l'objectif premier, c'est de maintenir ce projet, pour lui, comme pour la ville, comme pour ce quartier.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

J'espère que ce bâtiment retrouvera vie, parce qu'il y a aussi beaucoup de travaux à faire, pour qu'il puisse accueillir du public en bas, peut-être des bureaux en haut, parce qu'il y a parfois des problèmes d'accessibilité sur les vieux bâtiments, qui ne sont pas faciles.

Nous pourrions faire un point sur le nombre de bâtiments que nous avons vendus depuis 10 ans, sur ce que cela a rapporté à la Ville, et sur ce que cela a soulagé en dépenses inutiles de fonctionnement. Il y avait 230 000 m² en 2014, pour une moyenne des villes de même strate de 100 000 m². C'est vous dire si la Ville avait de grandes ambitions ! Je rappelle la rue Sabatier, qui était une abomination, et qui reprend vie, grâce à des ventes à des privés.

Opposition : 0
Abstention : 0
Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITÉ

2024-018 *Partenariat Ville de Nevers / Confrérie des amateurs de chocolat de la Nièvre : Pâques au parc - Festival du chocolat - Lancement des illuminations*
Adopté à l'unanimité.

2024-019 *Convention de mise à disposition de biens immobiliers à la commune de Guérigny*
Adopté à l'unanimité.

2024-020 *Autorisations de servitude d'ancrage pour l'installation de bornes WIFI, de systèmes d'éclairage et sonorisation, d'anémomètres et de plantations*
Adopté à l'unanimité.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

2024-021 *Signature de la charte nationale des pôles territoriaux de coopération économique. Participation de la Ville de Nevers à l'association de préfiguration du PTCE Réemploi du Grand Nevers - Désignation de deux représentants pour siéger au sein de cette association*

M. le Maire - Nous avons à aborder la délibération n°21 pour la signature de la charte nationale des pôles territoriaux de coopération économique, et une participation de la Ville de Nevers à l'association de préfiguration du PTCE Réemploi du Grand Nevers, et la désignation de deux représentants pour siéger au sein de cette association multipartite.

Bertrand Couturier a la parole.

M. Couturier - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste rappeler un chiffre, sur la question du numérique, puisque le pôle territorial de coopération économique permettra de travailler sur la question du réemploi : 80 % de l'impact environnemental des équipements numériques sont liés à la fabrication. Favoriser le réemploi des équipements informatiques permet de réaliser des économies pour la planète. C'est un des objets de ce pôle territorial de coopération économique pour développer, à l'échelle du territoire, au niveau du bassin de vie en particulier, une filière de réemploi et de reconditionnement des équipements

numériques. Je pense à d'autres possibilités, avec la filière textile, et à d'autres aspects, sur lesquels la Ville de Nevers et Nevers Agglomération sont précurseurs, comme cela a été le cas pour le label « Numérique Responsable », où nous avons été la première ville de France à avoir fait ce travail d'engagement sur ces sujets de transition écologique, et même de transformation écologique, comme le précise souvent Monsieur le Maire.

Pour entrer concrètement dans cette délibération, le projet répond à l'un des engagements de mandat qui consiste à mettre en œuvre une politique d'économie circulaire. Certaines terminologies comme l'Écologie industrielle et territoriale veulent dire la même chose. C'est un des engagements que nous avons, à l'échelle du territoire, d'aller plus loin et plus fort avec les acteurs économiques, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi les citoyens, les collectivités, toute organisation qui souhaite aller sur ces sujets de préservation des ressources naturelles. Nous avons un engagement, et nous le traduisons par cette délibération, d'engagement de la collectivité dans ce pôle territorial de coopération économique sur le réemploi.

Par ailleurs, il est important de rappeler que ce projet a été initié lors du Forum des Transformations à l'INKUB Agora Business, où, le 12 mai 2023, nous avons réuni une cinquantaine d'acteurs du territoire pour dessiner ensemble les enjeux pour structurer ce territoire pour dessiner ensemble les enjeux pour structurer cette filière du réemploi, et aussi pour avoir des propositions d'actions concrètes, une feuille de route. Parmi les 7 actions qui ont été proposées, l'une d'entre elles était la création d'un pôle territorial de coopération économique.

Le Forum des Transformations du 12 mai 2023 a donc été un point de départ important pour fédérer des acteurs, créer de l'emploi, *in fine*, puisque c'est la finalité des pôles territoriaux, au-delà de la préservation des ressources naturelles.

À l'issue de ce 12 mai 2023, nous avons eu 5 réunions sur le territoire, pour construire la gouvernance de cette association, qui verra le jour en mars 2024.

Cette délibération a pour objectif évidemment d'acter l'engagement de la Ville de Nevers pour qu'elle soit membre de droit dans ce pôle territorial de coopération économique, d'une part, et aussi de nommer deux représentants, d'autre part : moi-même en tant que titulaire, et Martine Mazoyer en tant que suppléante, que je remercie au passage. J'en profite pour souligner le travail de qualité des services de la Ville de Nevers, en particulier Mme Georgelin et la chargée de mission Economie Sociale et Solidaire, Isabelle Perasso-Biard, qui ont réalisé un travail de grande qualité pour avancer ensemble, avec les élus, aussi, que je remercie, et qui sont nombreux à avoir contribué à cette action.

Je voudrais remercier aussi la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS), avec Malika Durieux, qui, par son action à l'échelle du territoire, permet, avec également les acteurs engagés dans cette dynamique, de créer le premier pôle territorial de coopération économique sur le département de la Nièvre. On le sait, il y a des entreprises à but d'emploi qui sont proposées par le Conseil départemental, avec un modèle qui est complètement différent ; la coopération entre les acteurs économiques et les collectivités et les citoyens sur ces sujets de réemploi ne se fait pas sur les mêmes flux financiers, l'approche est vraiment différente, avec la pierre angulaire qui est la coopération et la volonté de travailler ensemble, en allant développer des projets nouveaux, créateurs d'emploi, avec le levier de l'inclusion, comme vous l'avez compris. L'objectif est de réinsérer des personnes éloignées de l'emploi dans le monde du travail.

Au niveau national, il y a environ une soixantaine de pôles territoriaux de coopération économique. L'objectif du gouvernement est d'en créer 120. Le premier sur le département de la Nièvre sera à l'initiative des acteurs engagés, que je remercie au passage. Nous allons candidater, par ailleurs, à la phase 1 de labellisation. Nous avons donc déposé un dossier avant le 31 décembre 2023, et nous avons eu une

réponse favorable du gouvernement sur la labellisation niveau 1. C'est une très bonne nouvelle. J'ai eu l'information il y a peu : nous allons pouvoir candidater (le collectif et l'association en question) pour la phase 2 de labellisation qui aura une échéance en juin 2024, et qui nous permettra d'avoir une reconnaissance avec un soutien de l'État, nous l'espérons - en tout cas, nous travaillons tous dans ce sens -, pour avoir aussi un financement peut-être d'un temps agent ; ce serait la cerise sur le gâteau.

La dynamique est engagée. C'est une très bonne nouvelle, en tout cas, et je pense que, tant du côté de la CRESS que des ministères associés, on peut se réjouir de ce soutien et de cette démarche de coopération qui est centrale sur notre territoire pour développer les métiers de demain, et les métiers du réemploi, en particulier, bien entendu avec tout ce qui peut être engagé aussi par Nevers Agglomération, qui a une compétence forte sur ce sujet ; je pense à la recyclerie, notamment.

Ce qui est à délibérer est l'engagement par la Ville de Nevers de signer la charte nationale des pôles territoriaux de coopération économique, d'une part, et la validation de la participation de la Ville, avec ses représentants, moi-même et Martine Mazoyer comme suppléante.

M. le Maire -

Avez-vous des questions sur ce projet ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ENFANCE JEUNESSE

2024-022

Affiliation centre social Verpré 2024

Adopté à l'unanimité.

2024-023

Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'État - Années scolaires 2024-2024 / 2024-2025 / 2025-2026

M. le Maire -

Vous aviez des questions sur la délibération n°23, qui concerne la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées sous contrat d'association avec l'État pour les années 2023 jusqu'à 2026. Je voulais remercier Isabelle Laudet qui nous a transmis le comparatif des années en question.

Je passe la parole à Mme l'adjointe à l'Éducation pour la présentation de la délibération, puis je vous cèderai la parole ensuite.

Mme Gallois -

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais peut-être vous faire grâce de la lecture de toute la délibération. Comme je vous l'ai dit en commission, nous avons repris le même procédé de calcul que celui qui avait été validé par les OGEC en 2016. Nous avons retenu un forfait pour les élèves de maternelle de 2 368,13 €, et pour les élèves en élémentaire un forfait de 842,44 €.

La participation sera versée, dans la nouvelle convention, en une seule fois au 1^{er} trimestre de l'année suivant la rentrée scolaire.

À partir de l'année scolaire 2024-2025, la participation sera calculée selon un état justificatif de liquidation de la participation qui précisera le nombre d'élèves comptabilisés à la rentrée communiqué par les OGEC et l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

La participation communale obligatoire s'élève à 192 976,32 € pour les élèves d'élémentaire, et de 265 230,56 € pour les élèves de maternelle.

M. le Maire -

Merci. Je vous cède la parole. Madame Pardal.

Mme Pardal -

Merci. Lors d'un précédent Conseil municipal, la question de la participation de la municipalité au fonctionnement de l'école privée avait déjà été à l'ordre du jour. Nous n'avions pas fait de grandes déclarations à ce moment-là, ce sujet revenant régulièrement devant le Conseil municipal.

Depuis, une ministre a relancé la guerre scolaire entre public et privé en dévoilant la réalité de la ségrégation scolaire et les dérives inquiétantes de certains établissements privés catholiques.

Celles-ci ne sont pas récentes, mais, entre temps, l'école, comme bon nombre de services publics, a été affaiblie par la suppression de millions d'heures non remplacées ou de postes d'enseignants supprimés.

La nomination d'une ministre aux valeurs résolument inverses de celles de notre école républicaine ne pouvait être qu'un aveu d'arrogance vis-à-vis des personnels d'un ministère qui attendait mieux, et ses déclarations sont parlantes, de ce point de vue.

L'absence de mixité sociale, les manquements à la laïcité ne l'interpellent pas, et, elle le dit, elle choisit le privé, du fait de la dégradation du service public. Mais c'est du fait de politiques de baisse de la dépense en matière d'éducation de 7,5 % du PIB, et de 6 % en 15 ans.

Non, l'école privée ne fait pas partie du service public d'éducation, même si c'est la musique que les membres du gouvernement et le Président de la République font monter depuis plusieurs mois. Non, l'école privée, c'est l'école privée, avec ses valeurs, son fonctionnement, son public. L'école publique, c'est celle de la République.

Revenons maintenant au précédent Conseil municipal, où a été abordé le fait que l'Etat ne tienne pas ses promesses, dont celle de compenser la prise en charge par les communes des coûts de fonctionnement pour les élèves de maternelle, ce que la loi de 2019 a prévu au bénéfice des écoles privées sous contrat. Vous nous aviez dit alors que vous échangeriez à ce sujet avec le ministre des Comptes publics de l'époque. Qu'en a-t-il été ? Au vu de la délibération que vous présentez aujourd'hui, nous ne pouvons que craindre que cela ait été sans effets, puisque vous proposez de payer en une seule fois les écoles privées sans plus lier cela à une éventuelle participation de l'État, aussi minime soit-elle. Rappelons quand même que, dans les écoles privées sous contrat, les enseignants sont payés par l'État, et qu'elles reçoivent de quoi fonctionner ; c'est ce que nous votons aujourd'hui. Les parents paient une contribution, et beaucoup d'entreprises, voire des personnes physiques, versent des dons, et ceux-ci sont déductibles des impôts. C'est donc encore nous qui payons. Où est l'égalité tant réclamée par les partisans de l'école privée ? Vous allez encore nous dire que c'est la loi, et donc que nous devons nous soumettre. Peut-être. Mais, alors, pourquoi ne pas ajouter que l'État aussi doit se soumettre à la loi, et qu'il doit compenser les sommes versées pour les élèves de maternelle ?

Parlons maintenant de ces sommes.

Le montant de la contribution communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques inscrites dans les comptes de la commune ou de l'EPCI, correspondant aux dépenses, sans que la liste soit exhaustive, liées à l'entretien des locaux, au chauffage, aux fluides (eau, électricité), à l'assurance, aux mobiliers scolaires et matériels collectifs, aux matériels informatiques pédagogiques, ainsi qu'aux frais de connexion aux fournisseurs scolaires, à la rémunération des intervenants extérieurs recrutés par la commune chargés d'assister les enseignants pendant des heures d'enseignement prévues dans les programmes officiels de l'Éducation nationale, à la quote-part des services généraux, à l'administration communale nécessaire au fonctionnement des écoles publiques, au coût des transports pour amener les élèves à leur école, aux différents sites pour les activités scolaires (piscines, gymnases, etc.), ainsi qu'aux coûts d'utilisation de ces équipements, aux coûts des ATSEM... On le voit, c'est un très gros travail de calcul pour le coût global de fonctionnement des écoles.

Il faut retrancher le salaire des ATSEM quand elles œuvrent au périscolaire. Il faut ajouter le service de ménage des classes, mais pas celui de la cantine. Il faut prendre en compte l'assurance de l'école seulement quand elle sert à la scolarisation des élèves, mais pas quand elle sert de centre de loisirs. Il faut calculer le coût du chauffage sur le seul temps scolaire, mais pas sur les autres temps. On peut vite globaliser certaines dépenses, et arriver à des sommes folles.

Deuxième piège : actuellement, c'est l'augmentation des prix de l'énergie qui plombe ce montant. Le calcul ayant été fait en 2022-2023, ce forfait sera le même pour les trois ans à venir. Alors que vous nous aviez dit que ces coûts allaient diminuer fortement, est-ce vraiment une bonne idée alors de contractualiser pour trois ans ce montant, alors même que l'inflation va faire monter les autres lignes de ce forfait ?

Résultat, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est de définir un montant forfaitaire de 842,44 € pour un élève en élémentaire privé, alors que ce forfait était de 605,28 € dans la précédente convention, soit une hausse de près de 40 %. Et au global, cette délibération nous engage à allouer cette année aux écoles maternelles et élémentaires privées de Nevers un montant de 457 307 €. Près d'un demi-million d'impôts des Neversois qui vont aux écoles privées.

En commission, nous vous avons demandé le coût de fonctionnement moyen relatif à l'externat des écoles publiques du département. Il serait vraiment intéressant de pouvoir comparer.

Alors, comme vous l'avez sans doute compris, *non*, nous ne voterons pas pour cette augmentation de près de 40 % du forfait par élève d'élémentaire, et pour un forfait par élève de maternelle que nous verserons sans être compensés par l'État, alors que la loi le prévoit.

Merci.

M. le Maire -

Sans vouloir vous offenser, j'espère que vous ne serez jamais au pouvoir, parce que vous nous invitez à être dans l'illégalité. Être élu de la République, c'est voter y compris des choses qui ne nous plaisent pas forcément. Plus il reste d'argent dans les caisses de la Ville, plus on peut faire nos propres projets ; donc, ce n'est pas une question d'être d'accord ou pas, c'est une question d'appliquer la loi.

Je vais laisser Iris Gallois, adjointe à l'éducation et à l'enfance, vous répondre. C'est une obligation pour les communes, comme nous le disons depuis dix ans, de contribuer à l'école privée. Les deux sont complémentaires. Chacun a le droit d'avoir ses idées et ses convictions. Je vais donner mon exemple : j'ai toujours été dans l'école publique, et mes enfants y sont allés, mais ce n'est pas pour cela que je

n'applique pas la loi et que je refuserais de soutenir les écoles privées, qui sont aussi utiles et complémentaires.

Nous avons aussi ce débat en Région. La Région, qui avait gelé les investissements dans les établissements privés, les a repris. Même votre majorité régionale finance les établissements privés.

Iris Gallois.

Mme Gallois - Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas m'étendre sur le débat de la guerre scolaire et sur les « dérives » que vous avez évoquées tout à l'heure, Madame.

Quelques précisions, quand même. Vous disiez que nous allions payer en une seule fois. Nous le faisons déjà avant, en fait. Les trois dernières années, étant donné qu'avec la scolarisation obligatoire des enfants de plus de trois ans, les écoles maternelles étaient devenues concernées, l'État nous avait demandé de faire par année un conventionnement pour pouvoir ajuster ce forfait communal. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé, et que nous avons conditionné le versement de la subvention aux écoles à la réception de la compensation par l'État. Il n'y a pas de non-compensation, il y a une compensation minimale qui est, pour les deux années qui nous concernent, de 33 000 € environ. Effectivement, elle n'est pas à la hauteur de ce que nous avons espéré, mais elle n'est pas inexistante non plus.

Vous parlez de l'augmentation du forfait Élémentaire. Tous les trois ans, nous recalculons au réel le forfait, pour permettre d'être au plus juste également sur les dépenses qui sont effectuées dans nos écoles. Ce serait aussi, comme le disait Monsieur le Maire, ne pas respecter la loi que de ne pas se conformer à un calcul au réel.

Le conventionnement sur trois ans nous permet d'échelonner ce paiement de façon assez étalée, et de ne le réévaluer qu'au niveau de l'indice du coût de la vie.

Voilà pour ce que je voulais vous apporter comme précisions.

M. le Maire - Merci beaucoup.

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Vous dites que nous vous demanderions d'être dans l'illégalité ; non, nous vous demandons de renvoyer vers l'État, que l'État prenne ses responsabilités, et tienne ses promesses, c'est tout.

Je ne vais pas relancer sur la guerre scolaire. Vous dites que c'est complémentaire. Oui, mais le financement, d'après moi, doit être tout autre.

Par contre, sur la dernière partie, je voudrais que l'on précise les choses. Vous ne nous répondez pas sur cette question des coûts de l'énergie. Conventionner sur trois ans, c'est quand même basé sur un coût réel calculé en 2022-2023. Ensuite, vous nous dites que cela va être recalculé juste à partir de l'inflation. C'est le coût de l'inflation des ménages, ce n'est pas le coût de l'inflation des écoles, qui est basé quand même très largement sur les coûts du chauffage. Pouvez-vous nous dire si cette augmentation de 40 % est bien due à cela ? Il nous faudrait peut-être le détail de tous ces éléments. Merci.

M. le Maire - C'est en correspondance avec la hausse du coût de l'énergie, que nous subissons tous, particuliers comme collectivités, écoles, etc. J'en suis le témoin, comme vous tous ; je viens de recevoir mes factures.

J'ai fait une démarche auprès de Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation, qui m'a répondu le 26 décembre :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la compensation financière de l'État pour les dépenses supplémentaires liées à l'instruction obligatoire à trois ans dans votre commune.

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre intervention.

J'ai transmis votre correspondance à la Directrice des Affaires financières afin qu'elle porte à ce dossier un soin particulier, et vous tienne informé de la suite qui pourra y être réservée. »

Vous disiez que vous ne nous demandiez pas d'être dans l'illégalité, mais de faire des démarches auprès de l'État. Cela tombe bien : j'en ai fait. Vous me connaissez, je n'ai pas tendance à ne pas aller au bout des choses. Je devrai voir Gabriel Attal prochainement, et cela fera partie de sujets que je mettrai à l'ordre du jour. Il n'est plus ministre de l'Éducation, mais il a une attention particulière à cela. Et puis je rencontrerai la nouvelle ministre de l'Éducation, Mme Belloubet, qui est venue, d'ailleurs, à Nevers en tant que ministre de la Justice.

Oui, sur le principe, vous avez raison sur le fait que nous supportons trop de contributions globales. Je partage ce principe, mais, par contre, je ne partage pas de ne pas voter ce soir, dans la mesure où nous appliquons des dispositions légales, quoi que vous en disiez.

François Diot.

M. Diot -

Cela, c'est une chose. Mais c'est une de vos décisions à vous, le fait de fixer le forfait pour un élève en élémentaire à 842,44 €. Ce que vous ne marquez pas dans la délibération, c'est que, dans la précédente convention, ce forfait-là était de 605 €. On passe donc de 605 € pour les écoles élémentaires à 842 €. Cela fait + 40 % en deux ans. J'attire donc l'attention sur ce point.

Effectivement, il y a toute une réflexion à avoir, et toute une interrogation à avoir sur comment on a calculé cela. A-t-on bien pris en compte, comme l'a dit Sandra Pardal, le fait qu'on ne prend pas globalement les coûts des écoles privées ? Il y a des calculs très compliqués à avoir, et nous voudrions bien vérifier que cela a été fait dans les clous.

Regardons les grandes masses. En 2020, la participation de la Ville, au total, s'élevait à 402 000 € pour les écoles élémentaires et maternelles. Là, on augmente donc de 14 %, et de plus de 50 000 €, le financement attribué aux écoles privées. Si on revient un peu avant, en 2015, avant que vous ne décidiez d'augmenter déjà de 25 % le forfait par élève en école élémentaire, la participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées était de 108 000 €. Aujourd'hui, on est à 457 000 €. C'est le résultat à la fois de l'intégration de l'obligation de financement des écoles maternelles par l'État décidée par le gouvernement, mais c'est aussi le résultat des deux augmentations successives (+ 25 %, + 40 %) que, vous, vous avez décidées. On arrive donc, en un mandat et demi, à financer 4 fois plus l'école privée qu'il y a 10 ans. C'est absolument anormal. C'est là qu'il y a pour nous une question de principe. Ce sont les impôts des Neversois. 450 000 € des impôts des Neversois vont à l'école privée ; c'était 100 000 € il y a 10 ans.

M. le Maire -

Soyons solidaires...

M. Diot -

La solidarité ...

Ici, on fait du service public, Monsieur le Maire. On n'est pas là pour faire des cadeaux au privé.

M. le Maire -

Vous ne me laissez pas finir. Donc vous ne savez pas de quoi je vous propose d'être solidaires.

Soyez solidaires ; cela coûte le moins possible à la Ville, et soyez solidaires des démarches que je fais auprès de l'État. Pourquoi ne pas faire une lettre commune, si vous le voulez ? On se met d'accord sur les termes, il n'y a pas de soucis. Quand je ne suis pas d'accord, je ne suis pas d'accord. Point barre. Cela ne me dérange pas que nous fassions une lettre commune ; c'est une proposition que je vous fais sincèrement.

Pour le reste, vous vous trompez, et je ne voudrais pas que vous trompiez ceux qui nous suivent. (Je voudrais rappeler que nous étions filmés, comme d'habitude, pour que certains puissent nous suivre à distance.)

Aujourd'hui, et cela m'a été confirmé, le forfait pour les écoles privées est fondé sur le coût des écoles publiques, et c'est justement parce que nous en avons maîtrisé la hausse que nous limitons la hausse du forfait pour les écoles privées à 14 % ; sinon, elle aurait pu être beaucoup plus importante. Je vais laisser mon adjointe à l'éducation compléter si je fais des erreurs, mais ce que je voulais vous dire, sur le principe, c'est que, là où vous laissez penser que nous avons un libre arbitre, vous vous trompez ; c'est une mécanique par rapport au coût de la dépense de l'école publique.

Iris Gallois.

Mme Gallois -

Déjà, je tenais à vous dire que ce n'est pas nous qui l'avons décidé ; une circulaire du ministère nous impose un calcul, et les éléments à mettre dans ce calcul. Nous n'avons pas sorti ce chiffre du chapeau de la sorcière ; il est résultat de calculs qui s'imposent à nous.

Ensuite, dans les éléments qui expliquent la hausse du forfait Élémentaire, on a effectivement le chauffage, mais également des coûts liés aux ressources humaines, et également l'augmentation des prix des fournitures scolaires (du matériel pédagogique et des fournitures de jeux scolaires) qui ont aussi beaucoup augmenté.

Je voulais aussi attirer votre attention sur le fait que le conventionnement sur trois ans est quand même avantageux, si je puis dire, pour la Ville, puisqu'il nous permet vraiment d'arrêter un forfait. Imaginons que le chauffage augmente l'année prochaine de 30 %... On ne re-calcule ce forfait que sur l'augmentation du coût de la vie. Le conventionnement sur trois ans rend les choses plus simples, parce que, tous les ans, on ne va pas faire ce calcul qui est quand même très complexe. À l'inverse, pour les maternelles, le forfait a diminué, par rapport à l'année dernière.

M. le Maire -

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Non, je ne suis pas d'accord. Je pense plutôt qu'il faut le recalculer. Je pense que nous allons y perdre. Ce coût a été calculé l'année où le prix de l'énergie est le plus haut. M. Suet pourrait le dire. Lors du dernier Conseil municipal, on nous a expliqué que les prix de l'énergie avaient été négociés avec une forte baisse. Donc, non, je pense le contraire ; je pense que, si on le recalculait en 2023-2024, il serait plus faible.

Mme Gallois -

Sur les trois dernières années, puisque nous avons cette nouveauté du forfait Maternelles, nous nous sommes penchés de près sur le forfait Élémentaire, et, en

l'occurrence, nous aurions été perdants, sur les trois dernières conventions. Donc, je peux vous dire que le conventionnement sur trois ans est un avantage.

- M. Derouault - À cette époque-là, il n'y avait pas des hausses aussi vertigineuses de l'électricité.
- M. le Maire - Si, les chiffres sont là.
- M. Derouault - Sur les précédentes années, là. Mais je m'inscris en faux sur les prochaines.
- M. le Maire - Je m'inscris en faux de votre inscription en faux. Effectivement, les coûts sont là, les chiffres sont là, et je vous assure qu'on les calcule de façon très précise et qu'on les vérifie et les re-vérifie.
- M. Derouault - Je ne dis pas le contraire, Monsieur le Maire. Pour la prochaine année, je pense que l'on devrait re-calculer cela, justement. On nous dit que c'est trop long de re-calculer, mais je pense qu'il faudra re-calculer, pour tomber sur un chiffre qui sera le chiffre véritable et qui sera, d'après moi, plus bas.
- M. le Maire - Les coûts ne baissent pas.
- M. Derouault - Les coûts de l'énergie diminuent.
- M. le Maire - Un peu. Mais les coûts globaux ne baissent pas.
- Iris Gallois.
- Mme Gallois - Dans trois ans, si les coûts de l'énergie diminuent, le forfait diminuera automatiquement. Après, en interne, nous ne nous interdisons jamais de regarder l'évolution de ce forfait. Nous l'avons fait les trois dernières années, et nous le ferons sans doute ces trois prochaines années. Au besoin, en fonction des évolutions...
- M. Derouault - Mais, non, puisque nous serons liés par une convention ; que, justement, vous nous demandez de voter !
- M. le Maire - On me rappelle, à juste titre, que les coûts de l'énergie 2025 sont déjà achetés ; donc nous connaissons les prix ; nous connaissons ce que ça donnera sur le coût de l'école publique, et donc sur le coût de l'école privée.
- M. Derouault - Donnez-nous les détails, et nous arrêtons d'ergoter, alors.
- M. le Maire - Passez au service Comptabilité, et nous re-ferons les chiffres ensemble. Allez, on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord ; c'est comme cela.
- Qui vote contre ? 6 voix contre.
Qui s'abstient ?
- C'est voté à la majorité.

Oppositions : 6
Abstention : 0
Adopté à la majorité.

2024-024 Convention portant sur la mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) par l'Éducation nationale à la Ville de Nevers

M. le Maire - Nous avons ensuite à évoquer la délibération n°24. C'est toujours Iris Gallois, pour la convention qui porte sur la mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap par l'Éducation nationale à la Ville de Nevers.

Mme Gallois - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une délibération dont je suis très fière ; donc je vais vous lire l'exposé.

Afin de favoriser l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, l'Éducation nationale recrute des personnes dédiées : les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH). Ces agents jouent un rôle essentiel auprès des élèves concernés en leur fournissant une aide humaine et en favorisant leur autonomie.

Afin de garantir la continuité de l'accompagnement et la bonne articulation entre les temps scolaires et périscolaires, la Ville de Nevers souhaite, dans l'intérêt des enfants, recourir aux services de ces accompagnants.

Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal l'adhésion à une convention-cadre avec le Rectorat de l'Académie de Dijon en vue du recrutement des futurs AESH volontaires sur les temps scolaires et périscolaires.

Ces heures d'interventions feront l'objet d'un reversement des rémunérations correspondant à la quotité de travail exercé sur les temps périscolaires pour le compte de la Ville de Nevers. En application de cette convention-cadre, il sera établi une convention individuelle pour chaque mise à disposition des AESH à la Ville de Nevers.

Ces agents viendront renforcer les équipes d'encadrement de la pause méridienne et seront placés sous l'autorité fonctionnelle de la collectivité. Par ailleurs, ces missions au titre des temps périscolaires permettront à ces accompagnants d'augmenter la quotité horaire hebdomadaire de leur contrat et simplifiera leurs démarches auprès d'un seul et même employeur.

Il donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de cette convention-cadre.

M. le Maire - Merci.

Vous souhaitez intervenir, Jimmy Derouault ?

M. Derouault - Oui. Merci pour ces explications.

Je vais revenir aussi, quand même, sur le pourquoi de cette convention. Le temps de cantine n'est pas un temps relevant de l'Éducation nationale. Jusqu'à présent, l'État prenait à sa charge le temps de travail des AESH sur ce temps, car cela permettait, effectivement, comme cela vient d'être dit, d'assurer une continuité de service, et d'afficher un accompagnement sur toute la journée scolaire, et puis de compléter le temps de travail des AESH qui tourne de 20 à 24 heures sinon.

Aujourd'hui, l'explosion du nombre d'enfants en situation de handicap amène l'Éducation nationale à revoir sa copie, car ces temps d'accompagnement

immobilisent des moyens qui ne sont plus disponibles pour l'accompagnement sur le temps scolaire. On manquerait apparemment de 50 personnes dans le département.

En plus, il y a eu une récente décision du Conseil d'État du 20 novembre 2020, qui confirme que la charge financière de la mise à disposition d'une AESH sur la pause méridienne repose sur la collectivité territoriale, et pas sur l'État. Comme je l'ai dit en préambule, le temps de cantine n'est pas un temps relevant de l'Éducation nationale.

Très bien. C'est ce que nous votons ce soir, et, bien sûr, nous voterons pour. Nous aussi, nous nous félicitons que la commune prenne cela en charge, même si, comme je viens de le dire, l'État le faisait avant. Mais nous alertons sur les conditions de travail des AESH, à qui on ne doit pas imposer ce temps ; qui doivent aussi avoir un moment pour manger, même si, souvent, je l'avoue, les AESH acceptent de manger avec l'élève accompagné, parce que c'est bien.

Et puis, pour conclure, cette mesure est bien la marque que nous avons besoin d'un grand service public d'éducation, qui prenne en charge tous les temps de l'enfant, pour permettre de mieux le faire, plutôt que de le découper, comme c'est le cas actuellement.

Mme Gallois -

Je voudrais quand même rappeler que les enfants avaient, certes, une AESH, pour ceux qui en avaient la notification, et que l'AESH était celle qui s'occupait de l'enfant pour laquelle elle était notifiée. Aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération, c'est sur le principe du volontariat, et cela permettra d'éventuellement mettre des AESH qui ne sont pas forcément notifiées pour des enfants qui aujourd'hui ne peuvent pas nécessairement fréquenter les structures de la cantine parce qu'il n'y a pas d'AESH qui leur est nominativement attirée. Cela permettra, justement, de pouvoir mieux et plus accueillir d'enfants en situation de handicap. Voilà, c'était ce que je voulais préciser.

M. le Maire -

Je voulais souligner l'investissement de la Ville de Nevers, justement, en continuité d'autres choses que nous faisons, y compris avec Hervé Barsse, sur l'accessibilité de l'école, qu'elle soit dans l'esprit, ou évidemment physique par les aménagements que nous faisons.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-025

Séjours scolaires - Barème de participation financière des familles - Année 2024

M. le Maire -

La délibération n°25 concerne les séjours scolaires et le barème de participation financière des familles pour cette année.

Mme Gallois -

Le barème vous est présenté à l'affichage ; je ne vais donc pas vous le détailler. La nouveauté, cette année, c'est que la Cité Éducative permet la gratuité pour tous les séjours scolaires des enfants qui sont dans les écoles des Quartiers Politique de la Ville. C'est aussi pour montrer la réussite de cette Cité Éducative, qui permet vraiment de déployer des projets pour les enfants des écoles de ces quartiers.

J'ai amené avec moi les différents projets. Je pense que cela peut être intéressant, pour le Conseil, de savoir où vont aller les enfants de la ville de Nevers.

L'école Georges Guynemer a un projet sur Paris, sur le pouvoir de la monarchie et sur la Cinquième République.

Une autre classe de l'école Guynemer ira également à Paris, pour les classes CHAM, sur un séjour autour de la musique.

L'école Lucie Aubrac ira à Nevers, au Guétin et à Chevenon, pour une randonnée cyclo.

L'école Albert Camus ira à la découverte des volcans d'Auvergne.

Pour les classes qui sont hors REP, l'école de la Barre Manutention a un projet commun avec les classes CHAM et elle partira à Paris.

Pour l'école André Cloix, il s'agira d'aller à Montsauche-les-Settons pour travailler autour de l'environnement, du nautisme et de la Résistance en Morvan.

M. le Maire -

Merci de ces précisions.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je voulais souligner que, grâce au dispositif Cité Éducative, les écoles sont véritablement les plus aidées, sans que j'entende parler de « stigmatisation ». Je pense que les familles seront conscientes que, grâce au fait d'avoir décroché le dispositif avec l'Éducation nationale, nous pourrions leur permettre d'avoir à régler une contribution très limitée aux voyages scolaires de leurs enfants.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

2024-026

Centre des expositions - Approbation de la convention de mise à disposition de moyens humains et matériels

Adopté à l'unanimité.

2024-027

Versement « Trophée des mécènes » aux associations

M. le Maire -

Philippe Cordier va aborder le versement « Trophée des mécènes » aux associations. Comme nous le disions tout à l'heure, ce n'est pas parce qu'on n'est plus adjoint qu'on n'a plus rien à faire.

Philippe Cordier.

M. Cordier -

Lors des assises de la vie associative en mars dernier, trois mécènes se sont manifestés pour apporter leur soutien aux associations dans leurs diverses actions répondant à une mission d'intérêt général, à savoir :

- Lions Club Nevers Eduens, pour la catégorie Prévention Santé,

- Peugeot CATAR pour la catégorie Innovation,

- Fondation Dactyl-OMR (groupe Konica Minolta Centre Loire) pour la catégorie Solidarité.

Chacun des partenaires a souhaité offrir la somme de 1 500 € pour chaque catégorie, répartis sur trois prix, du 1^{er} au 3^{ème} (800/400/300 €).

La Ville de Nevers a adressé des dossiers de candidature aux associations pour participer au Trophée des mécènes.

9 candidats ont répondu favorablement et ont été auditionnés : Andikado, Acroballe Circus, Cineprod 58, ASEM, Le Petit conservatoire, le centre socioculturel de la Baratte, Formapi, le Secours catholique et l'Association des Paralysés de France.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter les montants à verser aux participants, selon leur classement obtenu.

- Prix de l'innovation :

- . 1^{er} prix, de 800 €, attribué au Centre socioculturel de la Baratte.
- . 2^{ème} prix, de 400 €, attribué à Formapi
- . 3^{ème} prix, de 300 €, attribué à Andikado.

- Prix de la solidarité :

- . 1^{er} prix, de 800 €, attribué à l'ASEM (Acteurs solidaires en marche)
- . 2^{ème} prix, de 400 €, attribué à Acroballe Circus
- . 3^{ème} prix, de 300 €, attribué au Secours catholique.

- Prix de la prévention santé :

- . 1^{er} prix, de 800 €, attribué au Petit conservatoire
- . 2^{ème} prix, de 400 €, attribué à Cinéprod 58
- . 3^{ème} prix, de 300 €, attribué à l'Association des Paralysés de France.

Cette proposition a reçu un avis favorable en Commission 3 du 6 février 2024.

Je vous remercie.

M. le Maire -

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ?

Je voulais féliciter les élus, et notamment Philippe Cordier, qui se sont investis dans ce Trophée des mécènes.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2024-028

Convention de mise à disposition d'un terrain pour un projet d'agriculture urbaine

M. le Maire -

Anne Wozniak va aborder la délibération n°28 pour une convention de mise à disposition d'un terrain pour un projet d'agriculture urbaine.

Mme Wozniak -

Bonsoir à tous.

Vu la convention pluriannuelle du Projet de Renouveau Urbain du quartier du Banlay signée le 2 décembre 2020 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du Renouveau Urbain du Banlay et intégrant le programme Banlay Fertile, voté en Conseil municipal du 14 novembre 2023.

La Ville de Nevers sollicite Nièvre Habitat pour conventionner sur la mise à disposition d'un terrain. Ce terrain, situé à proximité de l'espace Martin Luther King, permettra à la ville de Nevers d'engager les aménagements liés au programme Banlay Fertile.

Considérant l'intérêt commun de cette mise à disposition pour les deux parties, je vous propose :

- D'acter les modalités de la convention proposée en annexe de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir.

Cette délibération de principe me permet de vous présenter avec plaisir l'ensemble de la démarche. Nous pouvons passer un diaporama à l'écran.

(Présentation d'un diaporama).

Le projet de la « Potagerie du King » fait partie de l'appel à projets « Quartiers fertiles » qui est contenu dans la grande opération de renouvellement urbain du Banlay.

Il est important de noter que le besoin d'espaces de partage, de convivialité, d'espaces de jardinage, l'envie de moins de béton et de plus de nature a constitué un souhait manifesté par les habitants, lors du projet de préfiguration, quelques années en avant, lors du précédent mandat. C'est ce qui a aussi motivé notre candidature pour cet appel à projets.

Les axes principaux de l'opération « Quartiers fertiles » portent sur l'aspect social, l'aspect économique, l'aspect « bien vivre », et l'aspect environnemental, pédagogique, et l'aspect alimentaire. C'est une démarche qui est très complète, et très ouverte.

Les principales dates de l'opération sont les suivantes :

En 2020, la Ville de Nevers fait partie des 27 lauréats nationaux de l'appel à projets « Quartiers fertiles ».

En 2021, nous avons effectué les diagnostics, notamment les études agropédologiques et hydrogéologiques. Il a été organisé une rencontre avec les différents partenaires.

En 2022, les études de faisabilité ont été réalisées (techniques, juridiques, financières).

En 2022-2023, le projet est lancé.

Les diagnostics ont fait l'objet d'une présentation auprès des habitants et des différents partenaires, dans un premier temps.

Ensuite, il y a eu un partage d'expériences, notamment avec la visite de l'écopole alimentaire à Vierzon, qui a été aussi lauréat de l'appel à projets « Quartiers fertiles ». Il y a eu un échange avec la Ville de Vierzon, autour de notre futur projet. Différents

terrains disponibles étaient connus lors du lancement de l'appel à projets, offrant différentes possibilités d'installation.

Nous avons reçu deux candidatures, et les deux projets ont été retenus :

- Une candidature du centre social du Banlay, qui est plutôt assise sur le développement des jardins partagés, le développement des jardins pédagogiques, et l'aménagement d'un espace de convivialité. C'est le sujet qui nous intéresse ce soir, puisque le projet a démarré.

- L'autre candidature a été celle de l'association MELA (Maison de l'Environnement entre Loire et Allier), dont l'action va plutôt porter sur l'aménagement de l'espace Buffon, avec une thématique de la sensibilisation auprès des écoles qui se fera autour des insectes pollinisateurs.

Concernant le projet porté par le centre social du Banlay, les premières plantations ont eu lieu au mois de décembre, entre l'espace Martin Luther King et les bâtiments Guynemer.

Le centre social répond à l'appel à projets avec une expérience assez forte et réussie de jardins collectifs, qui sont à l'arrière du bâtiment Guynemer Ecole, et avec déjà une forte mobilisation des habitants.

Nous avons vraiment fait le choix de l'implication des habitants, de la conception jusqu'à la réalisation de ce projet d'agriculture urbaine. Cela a donné lieu à une formation en design Permaculture. C'est à la fois une science et un art de concevoir des écosystèmes régénératifs, en s'inspirant du fonctionnement du vivant. Dans ce groupe de travail se trouvaient évidemment des personnes du centre social, des habitants et aussi des agents qui ont accompagné la démarche.

La formation s'est déroulée en plusieurs étapes, sur 5 journées de formation.

. 1^{ère} journée : identification des objectifs et des besoins.

. 2^{ème} journée : l'observation du site, en dessinant et en observant le parcours de l'eau, les différents types de sols que l'on pouvait trouver, les potentiels de biodiversité (qui étaient un peu maigres, il faut bien l'avouer).

. 3^{ème} journée : organisation de l'espace en 5 zones. En permaculture, on est sur la facilitation de la vie et sur l'économie du temps et de l'énergie. On favorise donc les zones les plus fréquentées assez proches du bâtiment et assez proches de l'eau, en réalité. Plus on s'éloigne, plus on a des espaces qui vont être dédiés plutôt à l'accueil de la biodiversité et moins à l'espace vivrier, où l'on va donc moins se rendre et où on aura moins à travailler.

. 4^{ème} journée : planification des aménagements.

. 5^{ème} journée : réalisation.

Les 5 journées de formation se sont étendues sur une planification allant de mai à décembre.

On voit à l'écran quelques images pour illustrer ces quelques journées de formation et les méthodes qui sont utilisées. Les schémas étaient assez rudimentaires au départ, puis, de fil en aiguille, ils sont devenus plus précis, pour aboutir au dessin final. Les participants ont travaillé par binômes, généralement, ou trinômes. La mise en œuvre s'est faite en décembre, avec deux journées de plantations participatives. L'une le mercredi, avec les enfants, le public scolaire ; et le samedi, avec les familles et les parents.

La gestion du site sera évidemment donnée au centre social du Banlay. Ce qui était requis était le recrutement d'un jardinier, ce qui est fait. Il est déjà sur place pour accompagner les premières plantations. Les travaux préliminaires ont été effectués avant. Le site va être vraiment sur la circularité. Nous avons préparé tout le terrain avec l'apport de matière organique ; nous avons rassemblé toutes les feuilles mortes

de la ville de Nevers pour les emmener à cet endroit-là, pour préparer la matière organique qui va enrichir et ré-animer le sol.

Les images montrent le résultat final. On a une forêt sauvage qui se situe sur le haut du site, un espace de convivialité qui va être co-construit avec les habitants et le centre social. On imagine des constructions en bois ; ils ont imaginé un espace couvert, avec une pergola. On voit ensuite les jardins familiaux, qui sont en bordure de rue sur la partie basse, la forêt-jardin, plutôt vivrière, avec des arbres fruitiers, des petits fruitiers, car l'idée est de se nourrir, et on voit le jardin pédagogique au plus près du bâtiment.

Le nom de « La Potagerie du King » a été trouvé en référence au nom du centre social. Une boîte à idées a été déposée. Nous n'avons pas encore dépouillé, et les habitants peuvent encore proposer leurs idées pour le nom de ce site.

L'agenda est en partie réalisé.

Je n'ai pas parlé du compostage collectif. Nous avons eu un retour très favorable des habitants quand les services de l'Agglomération sont passés notamment dans les bâtiments Guynemer : 70 % de réponses positives, et donc un réel engagement à recycler les biodéchets. Nous allons donc vraiment être là sur un site qui fonctionne tout seul : les biodéchets, qui vont créer du compost, qui va venir alimenter les parcelles ; la boucle est bouclée.

Je vous remercie pour votre attention.

Je dois préciser, pour terminer, que l'ensemble de la « matière première » déposée par les agriculteurs dont parlait Monsieur le Maire tout à l'heure, pour la partie utilisable, a été récupérée et amenée sur le site.

Je voulais aussi saluer le travail remarquable du Laboratoire des projets, qui a accompagné vraiment avec beaucoup de cœur toutes les étapes de ce projet depuis 2020.

Merci pour votre attention.

M. le Maire -

Merci beaucoup, Anne Wozniak, pour cette présentation contributive à l'avenir du Banlay.

Y a-t-il des questions ?

Dans ces conditions, nous allons voter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SÉCURITÉ

2024-029

Convention de mise à disposition de locaux et de matériels dans le cadre de la police municipale et intercommunale - Prolongation

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

- M. le Maire - Amandine Boujlilat va évoquer la délibération portant sur la construction et la réhabilitation de cellules commerciales et d'équipements publics de proximité au Banlay et le lancement d'une déclaration d'utilité publique, un outil que nous n'avons guère utilisé jusqu'à présent mais qui s'impose dans ce projet-là.
- Mme Boujlilat - Exactement. Merci.
- Ce projet est inscrit dans la convention-cadre, dans la suite logique des opérations de l'ANRU.
- Au mois d'avril, le Conseil municipal avait approuvé le choix de la société Nièvre Aménagement en tant que concessionnaire pour la réalisation de l'opération de construction et réhabilitation de cellules commerciales et équipements publics de proximité dans le quartier du Banlay.
- Le commissaire enquêteur avait émis un avis favorable sur le projet, et nous n'avons, d'ailleurs, pas eu de remarques particulières de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.
- Ce projet répond aux objectifs qui ont été identifiés dans la convention, à savoir :
- Améliorer la qualité des espaces urbains et des équipements publics sur le quartier.
 - Développer la mixité sociale et fonctionnelle.
- Ce sont à la fois des cellules et un équipement public qui vont se situer en cœur de quartier, et qui vont consister en :
- La réhabilitation de deux cellules commerciales au 2, Impasse Stévenot. On parle là de l'ancienne Caisse d'Épargne et de l'ancien bar billard.
 - La construction d'un quatre nouvelles cellules commerciales. On a là un tissu économique sur le quartier qui est assez dynamique. Nous avons été sollicités, depuis le début de ce projet de renouvellement urbain, par d'autres commerces potentiels porteurs de projets de commerces de proximité qui seraient intéressés à s'installer sur le quartier. D'où ce projet de construction de nouvelles cellules commerciales. Nous avons des pistes assez sérieuses.
 - La démolition des bâtiments situés au 1 rue Blaise Pascal et au 31 rue des tailles.
 - La construction du futur centre social, et d'un espace jeunes, qui se situeraient, là aussi, en cœur de quartier. C'est un travail que nous avons entrepris avec le centre social il y a plusieurs années. Cela fait plusieurs années que nous travaillons avec lui, et les choses vont se préciser, puisque les jeunes ont aussi des attentes particulières, liées à un espace jeunes, qui sont bien légitimes. C'est un projet aussi que nous travaillons en étroite collaboration avec eux.
 - La construction d'une mairie de proximité, qui fera partie intégrante de l'équipement public de proximité.
- Il est nécessaire d'acquérir, afin de réaliser le projet, les deux parcelles cadastrées AL 033 et AI 0379. Le site du projet est sous concession publique d'aménagement entre Nièvre Aménagement et la Ville de Nevers, qui se chargera de l'exécution du programme prévue au traité de concession.

Pour cela, il nous faut acter le principe du lancement effectif d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et en confier la mise en œuvre à Nièvre Aménagement.

Pour ce qui concerne la justification du recours à une DUP :

Le projet ne peut, en l'occurrence, être porté que par la puissance publique, puisqu'il s'agit :

- D'accroître le rayonnement des équipements publics de proximité et d'améliorer l'offre de services publics à destination de la population sur le quartier ;
- De renforcer le potentiel économique du quartier, ce qui aura pour bénéfice :
 - . D'améliorer l'offre commerciale pour les habitants ;
 - . De capter davantage de flux externe au quartier, qui nous permettra de le relier encore plus naturellement au reste de la ville, et notamment au centre-ville ;
- D'animer la centralité du quartier, puisque, dans ce projet, dans ce projet, nous avons aussi une place centrale qui viendra éventuellement accueillir un marché, et qui permettra aussi l'organisation de certains événements, de manifestations en cœur de quartier, ce qui présente vraiment un intérêt important.

Pour lancer une DUP, il nous faut avoir recours à la demande d'ouverture d'une enquête publique. C'est ce que nous vous demandons d'approuver ce soir. Si nous la lançons aussi, c'est parce que tous les propriétaires ne sont pas vendeurs ; c'est aussi la raison pour laquelle nous avons recours à ce procédé.

Le délai entre la fin de l'enquête et la DUP est d'un an maximum et la durée de validité de la DUP est de 5 ans.

Pour la mise en œuvre de la procédure, nous devons solliciter le Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de construction et réhabilitation et d'une enquête parcellaire conjointe, en vue de l'obtention d'un arrêté déclarant d'utilité publique le projet de requalification, ainsi que les acquisitions des parcelles nécessaires à sa réalisation.

Nous vous demandons donc, dans cette délibération :

- De nous autoriser à solliciter Monsieur le Préfet sur ce sujet,
- D'approuver le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire,
- De nous autoriser à accomplir toutes les démarches ou formalités que la DUP rendrait nécessaire.

C'est une étape supplémentaire dans ce projet de renouvellement urbain qui est vraiment capital. Le dossier suit son cours, et ce n'est pas simple, car la question des commerces n'est pas forcément facile à traiter. Nous avons de bons contacts avec les commerçants, et nous essayons de travailler en bonne intelligence à la fois avec les commerçants et les bailleurs aussi, qui jouent un rôle important, même au regard des commerces, d'ailleurs, puisque certains sont propriétaires de leurs murs mais hébergés par des immeubles Nièvre Habitat. C'est donc une opération assez complexe, mais qui se mène tranquillement, et nous poursuivons les objectifs initiaux de la convention-cadre.

M. le Maire -

Merci beaucoup.

Y a-t-il des interventions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe - J'ai simplement une question. Le dispositif DUP permettra-t-il de « forcer la main » aux propriétaires qui ne sont pas vendeurs ?

M. le Maire - C'est l'objectif.

Mme Gerbe - Comment cela se passe-t-il concrètement, à leur égard ? Ce sont des offres ?

M. le Maire - Il y a une procédure d'expropriation, avec une estimation du bien à sa juste valeur. C'est un outil à la disposition des collectivités, en lien avec l'État. Quand on n'arrive pas à aller au bout des solutions que nous pouvons proposer, c'est une prérogative de la puissance publique, dans un projet d'intérêt général. L'idée, c'est de ne pas en abuser, mais, quand ça concerne un projet comme celui-là, avec une telle ampleur, on ne peut pas se retrouver avec des « dents creuses » qui ne seraient pas traitées par le projet.

Mme Boujlilat - Cela nous permet de passer à la phase suivante, dans la mesure où il y a des négociations qui ont été menées et que toutes n'aboutissent pas. C'est la raison pour laquelle nous avons recours à la DUP *in fine*.

M. le Maire - Je vous propose de valider cet outil.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci pour votre unanimité. C'est ce qui va nous permettre d'avoir vraiment un projet complet et bouclé.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-031 *Vente d'une parcelle du domaine privé de la Ville de Nevers au profit d'un tiers, impasse des Boulaizes à Varennes-Vauzelles*
Adopté à l'unanimité.

2024-032 *Acquisition d'une parcelle privée d'un tiers (BT333) rue de la Bagatelle à Nevers au profit de la Ville de Nevers*
Adopté à l'unanimité.

2024-033 *Vente d'une parcelle non bâtie à Pôle Formation 58-80, Bd du Pré Plantin et angle de la rue du Pré Poitiers à Nevers - Modification*
Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2024-034 *Actualisation du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique*
Adopté à l'unanimité.

2024-035 Partenariat entre la Ville de Nevers et la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs
Adopté à l'unanimité.

2024-036 Exposition Yann Lacroix du 30 mars au 9 juin 2024 : Partenariat entre la Ville de Nevers et le
Centre d'Art Contemporain

M. le Maire - Nous avons ensuite à examiner la délibération n°36 sur l'exposition Yann Lacroix, du 30 mars au 9 juin. C'est un partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain (peut-être « Centre d'Art », à terme). La parole est à Laurent Pommier.

M. Pommier - Bonsoir à tous.

Il s'agit donc de l'exposition et de la présentation de Yann Lacroix au musée sur la période du 30 mars au 9 juin de cette année.

Le Centre d'Art Contemporain a pour objectif de contribuer à la diffusion de l'art contemporain et à la sensibilisation des publics à la création actuelle.

Le musée se charge de veiller à la mise en valeur des collections dans le respect du label « Musée de France ».

On ne peut que se féliciter de ce nouveau partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain, et rappeler le soutien actif de la Ville de Nevers auprès du Centre d'Art Contemporain, car sans le soutien et la volonté de la Ville de Nevers, cette exposition n'aurait pas pu avoir lieu.

Quelques mots sur Yann Lacroix.

Yann Lacroix est né en 1986 en Auvergne. Il vit et travaille actuellement à Paris. Il a participé à de nombreuses expositions collectives, et il expose régulièrement à la galerie d'Anne-Sarah Bénichou, à Paris, 3^{ème} arrondissement.

Si l'on veut un peu décrire son univers pictural, on est d'emblée confronté à ses paysages luxuriants, qui ne sont pas la seule expression d'une démarche figurative mais qui s'inscrivent dans un travail de la mémoire, une mémoire qui progressivement va s'affranchir du réel. Un réel qui s'estompe, mais sans disparaître. Un réel qui s'estompe, où se manifeste progressivement une vision, la vision utopique de Yann Lacroix.

L'artiste a réalisé un projet unique et exclusif pour cette exposition et pour le musée.

Je vous invite vivement à venir voir cette exposition, à venir découvrir cet artiste talentueux, et rappeler que la peinture n'est pas là que pour être vue, mais qu'elle est là aussi pour être pensée.

En réponse aux questions posées lors de la commission, notamment concernant les visites éventuelles par des scolaires, ce que l'on peut vous annoncer, même si cela n'est pas encore totalement calé, est qu'il y aura la mise en place d'ateliers pour les 6-12 ans, avec comme thématique « Derrière l'image, la fabrique du paysage », des ateliers sur l'histoire des couleurs et des formes, des jeux en famille autour de « Bienvenue au château imaginaire », avec l'accompagnement d'un guide, des visites tous publics, avec deux visites guidées, avec pour thématique « Les blasons racontent la ville », pour voir comment les blasons s'inscrivent dans l'architecture urbaine, et une autre visite guidée sur le paysage, « un flou artistique », en lien avec les thématiques de Yann Lacroix entre réalité et fiction ; les paysages de Yann Lacroix qui jouent à la fois du flou et de l'imaginaire.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur cette exposition, qui commencera le 30 mars au musée. Merci.

M. le Maire - Merci de nous avoir expliqué cette mise en valeur de notre patrimoine culturel.

Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Merci, Monsieur Pommier, d'avoir anticipé ma question et ma demande. Effectivement, je me félicite du partenariat entre la Ville de Nevers et le Centre d'Art Contemporain. Nous allons accueillir, semble-t-il, une belle exposition. Il serait bon que, dans les futures conventions, il puisse être indiqué la possibilité, quand elle se présente, de la médiation auprès des scolaires. Ce n'était pas le cas. Ça le mérite. Comme c'est fait, autant que cela soit écrit dans les conventions.

D'ailleurs, je profite de cette délibération pour le dire : dans beaucoup d'initiatives municipales sportives, culturelles, le public scolaire pourrait plus particulièrement être mis en avant, avantagé. Comme je l'ai dit en commission, cela pourrait être le cas, par exemple, pour la visite du stade de l'USON, où l'on demande 10 € par élève. Je pense que, là aussi, il pourrait y avoir un effort.

M. le Maire - Pouvez-vous préciser exactement ?

M. Derouault - L'USON demanderait 10 € pour les élèves de Nevers pour visiter le stade de l'USON. Cela me paraît une somme un peu exagérée.

M. le Maire - C'est peut-être 10 € par classe, plutôt que par élève ?

Vous nous apprenez quelque chose. Nous allons nous renseigner.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-037 **Campagne de récolement décennal - Procès-verbal 2023**
Adopté à l'unanimité

2024-038 **Renouvellement de dépôt d'une œuvre de Crux-La-Ville au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers**

M. le Maire - La délibération n°38 porte sur le renouvellement de dépôt d'une œuvre de Crux-la-Ville au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts.

Corinne Mangel.

Mme Mangel - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Effectivement, ce tableau, qu'on appelle « L'Ange Gardien », classé Monument Historique, appartient à la commune de Crux-La-Ville, et se trouve en dépôt au Musée de la Faïence et des Beaux-Arts.

Ce tableau a été classé Monument Historique en 1973. Je vais vous dire quelques mots de ce tableau.

Ce tableau est attribué à Philippe de Champaigne mais il a été peint par son neveu, Jean-Baptiste de Champaigne. Il ornait le retable d'une chapelle de Soissons à partir de 1686.

Passé dans le domaine privé au début du XIX^{ème} siècle, l'œuvre a fait l'objet de 6 à 7 transactions, dont la plus ancienne remonte au 28 décembre 1807, et la plus récente remonte à 1934.

À la vente du 18 mai 1934, le tableau fut acheté par un avocat du nom de Arnette, qui en fait don à l'église de Crux-la-Ville. Ce tableau a été re-découvert en 1973, et c'est là qu'il fut classé Monument Historique.

C'est un tableau de 1,55 m de hauteur sur 1,28 m de largeur.

Il est déposé au Musée des Beaux-Arts et de la Faïence. C'est une pièce maîtresse dans l'ensemble des collections de ce musée, et il les complète fortement.

Je voudrais vous dire que le dépôt d'œuvres dans un établissement tel que le Musée des Beaux-Arts et de la Faïence répond à toutes les garanties de conservation et de présentation, et permet surtout sa mise à disposition auprès du public. Effectivement, je rappelle que ce musée, le seul labellisé « Musée de France », est donc un site de conservation optimal pour les œuvres dans tout le département.

Le dépôt sera consenti pour une durée de 5 ans renouvelable tacitement une fois à compter de la date de signature de la convention.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver ce renouvellement, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en définissant les modalités.

Je vous remercie.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Nous votons sur ce dépôt d'œuvre.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Nous votons donc à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je voulais faire un petit point d'information, en lien avec les élus « Culture », sur la saison culturelle et le bilan annuel 2023 de l'action culturelle. Ensuite, Laurent Pommier évoquera les tarifs 2024 du théâtre et du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts Frédéric Blandin.

Je voulais remercier aussi le service Développement culturel de la Ville de Nevers, en lien avec les élus.

Tout d'abord, sur la médiathèque, nous avons accueilli plus de 80 000 visiteurs en 2023.

Pour vous donner un ordre d'idée, c'est au moins autant que le nombre de visiteurs du stade de l'USON Rugby sur une saison. C'est important aussi de le mettre en avant.

2 330 élèves accueillis à la médiathèque. C'est une augmentation de 120 % du nombre de jeunes accueillis dans les accueils scolaires. C'est vous dire aussi la progression. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais d'une stratégie de développement partenarial avec l'Éducation nationale.

Sur le nombre d'inscrits, nous avons 42 470 inscrits actifs, ce qui représente + 6 %.

42 % ont moins de 18 ans. C'est donc la démonstration que le nombre d'utilisateurs s'intensifie.

Quasiment 160 000 documents prêtés, dont la moitié pour le jeune public, ce qui est satisfaisant aussi. Comme quoi il n'y a pas que les écrans, même s'il y a un site pour les jeunes ; j'en reparlerai.

Nouveau dispositif aussi, qui a peut-être rendu dubitatifs certains, au départ, y compris dans nos discussions, c'est « La Médiathèque met les voiles », aux abords de la capitainerie. L'espace Pascal-François est très fréquenté et a trouvé ses adeptes, plus le nombre de plaisanciers, qui, d'ailleurs, demeurent, pour un certain nombre, dans notre port, et les autres qui nous visitent. C'est un nouveau dispositif estival de médiathèque délocalisé qui a été apprécié ; par les agents aussi, au départ, même s'ils étaient un peu dubitatifs eux-mêmes. C'est un dispositif, j'imagine, que nous pourrions renouveler, parce que cela a eu du succès, et il est accessible facilement pour de nombreuses personnes qui vont sur l'ancienne piscine de La Jonction.

La programmation aussi représente une part visible de l'activité, et la médiathèque détient un nouveau record, avec 10 537 bénéficiaires en 2023, sur plus de 402 actions, dont 15 expositions, 14 temps forts nationaux et 13 collaborations avec des initiatives locales.

J'ai évoqué l'espace jeux vidéo, qui poursuit son essor. Nous l'avons créé en 2021, avec une augmentation de 80 % de cessions de jeux. On sait qu'il y a une attente, et j'ai reçu des messages en ce sens d'accroissement d'espaces et de postes disponibles.

Sur Facebook, nous connaissons une augmentation de + 7 %. C'est-à-dire que nous avons 5 189 abonnés ; ce qui n'est quand même pas mal à l'échelle de Nevers, et même de l'Agglomération.

Sur Instagram, + 14 % (1 180 abonnés).

Concernant le spectacle vivant, j'aborderai d'abord la saison 2022-2023. (Je rappelle que nous accueillons demain Pierre Richard, pour la Saint-Valentin.) Pour 2022-2023, nous avons affiché 85 % de fréquentation au théâtre municipal de Nevers, ce qui constitue l'un des meilleurs taux en France.

Un festival d'été, avec plus de 1 250 spectateurs, avec 5 spectacles gratuits, en plus de la gratuité du musée. Le cadre exceptionnel du musée aide à découvrir le site, mettant en avant les actions du service Patrimoine et du service Spectacle vivant. C'est un événement à ancrer aussi dans le paysage estival de Nevers, que nous renouvellerons, en plus de ce qui peut être porté. Et sans doute plus de choses aussi sur l'esplanade de la Maison de la Culture.

Sur le skate park, je pense que vous le voyez poindre. Il sera ouvert à une date prochaine. Nous l'inaugurerons au mois de mai, avec, sans doute, aussi, la possibilité de proposer des films de glisse, pour les pratiquants notamment.

Les recettes sont en hausse, ce qui n'est pas négligeable, car ce n'est pas dans tous les domaines qu'on y parvient.

Le développement de l'activité du théâtre a généré 15 % de recettes en plus ; c'est-à-dire + 110 000 €, à dépenses constantes. Aujourd'hui, nous réalisons des saisons avec au moins autant de spectacles que les précédentes, voire plus, mais avec un coût d'achat des spectacles moindre, puisque nous avons aussi des artistes qui se manifestent. Nous avons eu le plaisir d'accueillir Linda Lemay. Elle a choisi Nevers parmi les propositions qui lui étaient faites aussi parce qu'elle avait entendu parler, par son producteur, qu'il y avait un accueil et un théâtre assez sensationnels. C'est ce qu'elle m'a confié, comme beaucoup d'artistes, d'ailleurs.

Un public qui rajeunit, aussi, puisque 54 % du public a moins de 44 ans. C'était seulement 45 % la saison passée. On voit donc comment, en une saison, cela a pu évoluer. Souvenez-vous, nous avons fait du rap, nous avons fait venir un des musiciens du groupe IAM, et il y a d'autres projets que je souhaiterais voir porter. Je le redis, ce théâtre est le théâtre de tous les Neversois. Ce n'est pas le théâtre du centre-ville ; le centre-ville n'étant pas un quartier en soi, mais n'étant que la pointe de chaque quartier. C'est la raison pour laquelle, évidemment, tous les spectateurs sont les bienvenus. Je pense que nous avons contribué à renouveler le public aussi, avec une frange intermédiaire de population de 25 à 40 ans, qui avait moins l'habitude de fréquenter le théâtre. On l'a vu notamment avec le Festival de l'Humour, « Drôle de Loire ».

Le théâtre a une jauge limitée à 350 places. Je le dis à ceux qui se plaignent des conditions ; d'être en haut... J'ai un peu tout testé. Oui, en haut, on voit moins bien. Par contre, quand ce sont des musiques, on entend mieux, les musiques ayant tendance à monter. Mais c'est un théâtre à l'italienne, et nous avons souhaité le rénover dans ce qu'il était. Oui, il y a des barres devant, mais, s'il n'y avait pas de barres devant, on ne pourrait pas l'ouvrir ; en tout cas, pas ces étages-là. Il faut accepter quelques contraintes. Mais, si je ne me trompe pas, avec des tarifs accessibles au pigeonier ou au dernier balcon de 7 €, je crois. Ce sont donc vraiment des tarifs accessibles à tous. Mais, effectivement, il y a un corollaire, c'est qu'on est un peu moins bien installé, mais de façon parfois originale.

Notre théâtre, avec une jauge de 350 places grand maximum, a accueilli plus de 11 000 spectateurs sur une saison, toutes programmations confondues, ce qui fait une hausse de + 15 %, ce qui est aussi quelque chose de remarquable, et que je voulais mettre en avant. Je ne vais pas vous citer toute la programmation de cette saison, mais nous avons eu quand même Clémentine Célarié, Olivier Broda, Gérard Holtz, des humoristes, qui ont eu beaucoup de succès, des spectacles pour les enfants, Stéphane Guillon, Yves Pujol, Florent Peyre... 3 300 abonnés sur le compte Facebook du théâtre, 1 460 sur Instagram.

Je pense donc qu'il est important de mettre ces éléments en avant.

Sur le taux de fréquentation du musée, l'équipe, sous l'égide de Mme Chevallier, met en place de manière remarquable des scénographies modernisées, ce qui rend les expositions beaucoup plus attractives. Plus de 12 000 visiteurs en 2023 ; c'est le meilleur taux de fréquentation depuis 2016.

L'exposition « Buvons ! La faïence raconte le vin » a connu plus de 6 000 visiteurs. Elle se poursuit aujourd'hui, grâce à nos échanges, à Saumur et à Strasbourg, avec 52 œuvres prêtées par le musée de Nevers.

Nous avons un renouvellement du partenariat avec le Centre d'Art Contemporain pour la production de l'exposition « Et tout disparaîtra ». Nous avons dû adapter, par rapport aux nouvelles périodes d'ouverture, mais vous voyez que les fermetures, pour des économies mais aussi pour des raisons de fréquentation basse, n'ont pas réduit

l'intérêt, mais au contraire ont augmenté la fréquentation. C'est intéressant de le constater.

Le festival d'été est reconduit.

Pour ce qui concerne les visites guidées en ville, on note + 40 % de visiteurs. C'est important. Je rappelle que notre programme politique offre une visite par an à chaque Neversois. Je le redis pour que chacun s'en empare, parce que je pense que l'on ne connaît pas tout à fait bien sa ville. N'hésitez pas à nous solliciter. Cela fait 1 051 visiteurs, ce qui n'est pas rien, sur des visites guidées. Nous réfléchissons à de nouveaux dispositifs numériques aussi, qui pourront compléter. Je dois dire que ces visites ont aussi du succès par l'intégration de la visite de la Banque de France, qui intéresse toujours, et sur laquelle nous avançons sur sa cession.

Il faut citer aussi l'ouverture au public de la chapelle Sainte-Marie tout l'été, du mercredi au dimanche. Nous avons repris quelques habitudes de concerts. Je voudrais que l'on reprenne des habitudes d'expositions, de visites. On sait les contraintes d'accès en nombre de personnes, mais c'est important de se servir de cette chapelle désaffectée au culte.

Je pourrais vous citer bien des choses, mais je pense avoir cité l'essentiel.

Sur le portail internet « culture.nevers.fr », le bilan de la fréquentation 2023 fait apparaître 64 000 visites du site internet, c'est-à-dire + 34 %. Il y a eu 175 000 pages consultées (+ 38 %), pratiquement 16 000 clics vers un lien sortant (+ 31 %), et l'accès au site par des moteurs de recherche (+ 6 %), et par l'adresse directement du site (18 %).

Sans faire de l'autosatisfaction, on peut dire que c'est encourageant. Le musée mérite plus de visiteurs, plus de spectateurs, peut-être aussi avec une augmentation de la communication sur le plan national, mais cela nécessite des budgets, et puis surtout d'être connu et reconnu. Souvenez-vous, quand nous avons rouvert le théâtre, ce n'était pas simple d'acheter des spectacles ; aujourd'hui, les artistes nous sollicitent pour y venir. C'est donc plutôt intéressant.

Un mot sur le festival « Drôle de Loire », qui était quand même une première, et qui était aussi une ambition. Il n'est pas évident, aujourd'hui, de créer des festivals, parfois faute de budgets, sans dépouiller ce que l'on porte par ailleurs, et cela a été le cas. Je vous parlais de 85 % du taux de fréquentation du théâtre, qui est un des meilleurs en France. Le Festival de l'Humour « Drôle de Loire » y a contribué évidemment ; il a enregistré 94 % de fréquentation. 2 400 spectateurs sur 8 jours. 1 spectateur sur 2 de moins de 40 ans. 1 sur 3 de moins de 30 ans. 8 spectacles sur 4 soirées. 1 Master Class avec 14 participants. Smaïn était le parrain de ce festival, mais aussi du théâtre, et je le remercie. Il y a eu aussi des actions du service pédiatrique du centre hospitalier et de la médiathèque, avec une programmation. Il y aura peut-être une extension de ce festival que nous travaillons, peut être aussi avec l'Académie Alphonse Allais qui est intéressée, le Prix René de Obaldia, et d'autres pistes et projets, y compris avec Claude Lelouch. Nous verrons cela dans l'avenir.

Je voudrais aussi saluer le soutien aux acteurs culturels. 18 associations ont été soutenues en 2023, à hauteur de pratiquement 432 000 €. Cela représente 15 % du budget pour la partie numéraire. Évidemment, les 4 grands acteurs majeurs et principaux receveurs de ces aides sont les Z'Accros d'ma rue, les Concerts Nivernais, l'orchestre d'harmonie et D'Jazz Nevers.

Le budget Culture a connu une augmentation de + 7 %. Le budget d'investissement, + 45 %. Les recettes ont connu une hausse de 14 %.

Vous voyez que la culture se porte plutôt bien dans notre ville.

On peut aussi mettre en avant les actions hors les murs et le renforcement de la visibilité des actions *in situ*, avec un objectif de rayonnement des services culturels qui s'est donc fortement amélioré en 2023, et nous allons continuer, y compris par rapport aux engagements de mandat que nous avons évidemment beaucoup croisés et développés, même s'il reste encore des choses à faire, mais il nous reste aussi un temps de mandat.

Je voudrais remercier, au nom de l'équipe municipale, et du Conseil municipal, j'imagine, les agents de la Direction du Développement culturel, qui œuvrent avec motivation et dévouement tout au long de l'année. Ce sont eux aussi qui nous permettent d'avoir ces résultats.

Cette qualité du présent bilan, nous la partageons très largement avec eux, avec l'ensemble des partenaires et des mécènes que nous allons chercher, et globalement de tous nos interlocuteurs, qui ont su se mobiliser pour poursuivre le développement culturel de Nevers, et évidemment sous l'égide de Corinne Mangel, de Françoise Hervet, et de Laurent Pommier, que je remercie.

Y a-t-il des questions sur ce bilan ?

François Diot.

M. Diot - Le bilan et les chiffres que vous venez de nous lire sont issus d'un document, j'imagine.

M. le Maire - Oui. C'est le bilan annuel, que nous pourrions vous diffuser ; il n'y a pas de difficulté.

M. Diot - Voilà, tout simplement. Si nous pouvions l'avoir.

M. le Maire - Avec plaisir. Pas de problèmes.

2024-039

Partenariat entre la Ville de Nevers et le centre social Vertpré - Mise en place d'ateliers à la médiathèque Jean Jaurès - Avenant n°1

M. le Maire - Françoise Hervet a la parole sur la délibération n°39.

Mme Hervet - Il s'agit d'un partenariat entre la Ville de Nevers et le centre social Vertpré, et la mise en place d'ateliers à la médiathèque Jean Jaurès, où les enfants et les familles vont pouvoir jouer.

La médiathèque Jean Jaurès est un lieu de convivialité et d'échanges où le jeu est l'un des moyens de créer un lien interculturel et intergénérationnel.

Proposer des ateliers autour du jeu correspond au projet d'établissement de la médiathèque et répond aux nouveaux usages et centres d'intérêt des publics.

Le centre social Vertpré dispose d'une ludothèque qui propose un riche patrimoine ludique répondant ainsi aux attentes du public. Je vous invite, d'ailleurs, à y aller, parce qu'il y a énormément de jeux mis à disposition des familles.

Les années précédentes, des ateliers ont été mis en place au sein de la médiathèque par le personnel de la ludothèque du centre social Vertpré.

Il semble opportun de pérenniser ces actions, et de renouveler ce partenariat pour la mise en place d'un atelier autour du jeu mensuel en 2024.

M. Derouault avait demandé des éléments sur la fréquentation en 2024. Elle est de 450 usagers ; entre 40 et 45 personnes par session, sur 10 sessions. C'est vraiment un lieu très joyeux et fréquenté, quand les enfants et les familles se retrouvent là.

Aussi, je vous propose de valider le partenariat entre la Ville de Nevers et le centre social Vertpré, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de ce partenariat.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-040

Modifications de la grille tarifaire 2024 portant sur les mises à disposition du théâtre municipal et du musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers

M. le Maire -

Nous poursuivons l'ordre du jour avec la délibération n°40 sur la grille tarifaire 2024 portant sur les mises à disposition du théâtre et du musée.

M. Pommier -

Il est proposé de modifier les conditions de privatisation du théâtre municipal et du Musée de la Faïence et des Beaux-Arts.

Pour rappel, dans le cadre de la privatisation du théâtre municipal, il est prévu la mise à disposition du personnel SSIAP (Secours Sécurité Incendie et Aide à la Personne). On constate une forte évolution des demandes de privatisation du lieu et des contraintes réglementaires. La mise à disposition du personnel SSIAP représente un montant de 25 000 € à la charge de la Ville pour la saison 2022-2023. Aussi, il est proposé de revoir les conditions de privatisation en incluant la refacturation des agents SSIAP au coût réel.

Pour le Musée de la Faïence et des Beaux-Arts, par souci d'harmonisation des tarifs et des conditions de privatisation des lieux culturels de la Ville, il est proposé les forfaits de privatisation suivants :

. La salle Jean-Pierre Harris : 500 €

. Les jardins du musée : 500 €

. Le site du musée : 3 000 €.

Auparavant, il n'y avait qu'un seul tarif, de 2 000 € TTC, pour louer la salle Jean-Pierre Harris. La possibilité de louer l'ensemble du musée ou des jardins n'existait pas également.

Il vous est donc proposé de valider ces modifications apportées à la grille tarifaire 2024.

M. le Maire -

Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

Peut-on avoir une idée du nombre de fois où ces lieux sont privatisés ? Je suis étonnée.

M. le Maire - Je n'ai pas les éléments, là.

Mme Gerbe - C'est pour une prochaine fois. Mais je suis étonnée.

M. le Maire - Nous vous les partagerons.

Je vous propose de voter.

Sur ces tarifs, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2024-041 **Gestion de la billetterie du Théâtre Municipal de Nevers aux organisateurs de spectacles lors d'une privatisation du lieu**

Adopté à l'unanimité.

SPORT ET BIEN ÊTRE

2024-042 **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'USO Nevers Handball dans le cadre du stage de préparation de l'équipe de France de handfauteuil**

M. le Maire - La dernière délibération avant la question orale porte sur l'attribution, Yannick Chartier, d'une subvention exceptionnelle à l'USON Handball dans le cadre du stage de préparation de l'équipe de France de Handfauteuil. J'en profite pour vous inviter à aller assister aussi aux matchs de handball régulièrement. J'y suis allé il n'y a pas longtemps, et j'y retournerai le 2 mars à 20 heures sur le match Partenaires Ville de Nevers. N'hésitez pas à y venir, et à encourager notre équipe, qui a battu Semur-en-Auxois, il n'y a pas longtemps.

M. Chartier - Bonsoir, chers collègues.

Suite au succès rencontré lors de l'accueil de l'équipe de France U19 en avril 2022, la Fédération Française de Handball a souhaité renouveler sa confiance à la Ville de Nevers, au club de l'USO Nevers Handball et au comité de la Nièvre de Handball, avec l'organisation d'un stage de préparation de l'équipe de France de handfauteuil du 11 au 14 janvier 2024.

Ce stage de préparation, inédit pour cette équipe hors du siège de la fédération, a été également l'occasion d'une double confrontation contre la sélection espagnole. (L'équipe de France a perdu, pour la petite histoire.)

Le comité d'organisation se devait d'accueillir les deux sélections dans les meilleures conditions, en assurant :

- l'hébergement
- la restauration
- le transport
- la mise à disposition du site d'entraînement et de compétition conformément au cahier des charges.

L'objectif a été d'offrir des conditions de pratique et de travail optimales aux sportifs, en phase préparatoire pour les championnats du monde 2024.

Les deux sélections se sont opposées en match de préparation les vendredi 12 et samedi 13 janvier 2024. Ces rencontres ont été l'occasion d'organiser un accueil le plus large possible du public afin de promouvoir la pratique de cette variante du handball adaptée aux sportifs en situation de handicap.

Un accueil d'établissements scolaires et de centres médico-sociaux a été réalisé sur la rencontre du vendredi ; il y a eu 900 enfants ce jour-là.

Des animations d'initiation et de promotion du para-sport, en lien avec le comité Handisport, ont été effectuées sur la journée du samedi.

Ce stage a permis de valoriser les installations et les qualités d'accueil de la Ville de Nevers à l'échelle nationale (représentants fédéraux et régionaux présents). Les rencontres ont été télévisées sur la chaîne fédérale.

L'USO Nevers Handball a sollicité une demande d'aide financière auprès de la Ville de Nevers à hauteur de 2 500 € notamment pour les coûts liés à l'hébergement, à la restauration et aux transports.

Il est donc proposé d'attribuer une aide de 2 500 € à l'USO Nevers Handball pour cet événement.

Ces 4 jours ont été très intéressants, au niveau de la Maison des Sports. Il y a eu beaucoup d'engouement des Neversois pour ce sport méconnu, qui est très spectaculaire, en termes de jeu et d'implication des sportifs.

L'équipe de France a été très agréablement surprise par notre accueil. Ils ont aimé jouer devant une salle quasi pleine, voire pleine parfois, à certains moments de la journée. Ce n'est pas le cas quand ils s'entraînent ou qu'ils jouent en région parisienne. Ils ont beaucoup aimé notre accueil.

La Fédération Française de Handball, pour la seconde fois, est ravie de l'accueil que nous avons pu lui réserver, avec le club de handball et le comité départemental. Cela fait deux fois qu'ils viennent. Je pense qu'une troisième fois est en réflexion de leur côté, avec peut-être une autre équipe de France, pourquoi pas féminine, mais nous verrons ; c'est à suivre.

M. le Maire -

Y a-t-il des questions ?

Un nouveau soutien au sport, et un soutien au sport Handicap.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Question orale

M. le Maire -

Il nous reste à vous écouter sur la question orale sur la tenue unique et sur la Cité Éducative.

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Je tiens à m'excuser par avance, c'est un peu long comme question.

C'est par *Le Journal du Centre* que nous avons appris, le 30 décembre, que vous avez interrogé la Direction Académique de l'Éducation Nationale et votre équipe municipale pour que la Ville de Nevers se porte volontaire afin d'expérimenter l'uniforme dans les écoles de la Cité Éducative, celles en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Le 30 décembre, c'était 11 jours après le dernier Conseil municipal. La question de la concertation sur le sujet pose question : une nouvelle fois, Monsieur le Maire, vous n'avez pas jugé utile de solliciter l'avis du Conseil municipal, ni même d'en informer les élus d'opposition. Et le sujet n'est toujours pas à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, qui est pourtant l'enceinte dédiée à la vie de la cité.

En commission, nous avons dû insister pour avoir des informations, avec, pour seules réponses, le fait que tout n'était pas déterminé.

Sur un sujet aussi sensible, ne pensez-vous pas qu'entendre toutes les voix en amont de la décision serait de bonne gouvernance ?

Ne pensez-vous pas qu'informer, au minimum, tout le Conseil municipal aurait été pertinent, dans un souci de transparence que vous semblez pourtant revendiquer ?

Maintenant, sur le fond : le port de l'uniforme est revendiqué comme un élément « permettant d'invisibiliser les inégalités sociales à l'école ». Nonobstant le fait qu'il ne règle en rien les véritables inégalités - les chaussures ou les accessoires demeureront un signe extérieur, et les pratiques (ou non) d'activités culturelles et sportives de véritables marqueurs sociaux - il ne peut être le remède à cette question, celle de réduire les inégalités ; *a fortiori* si la « tenue unique » est réservée, comme cela semble être votre intention, aux seules écoles classées en Réseau d'Éducation Prioritaire.

Au contraire, distinguer les écoles en REP et les écoles hors REP accentuerait une forme de stigmatisation, que nous jugeons inacceptable.

Quant aux effets sur les apprentissages des élèves, une étude à grande échelle a été menée par le sociologue américain David Brunzma sur sa mise en place aux USA. Ses conclusions sont sans appel : l'uniforme ne permet pas d'améliorer les apprentissages chez les élèves.

De même, l'étude d'Arya Ansari en 2022 ne relève aucun impact positif sur le comportement des élèves ni sur leur sentiment d'appartenance à l'école.

Le retour à une nostalgie de « l'école d'avant » semble donc la raison principale de cette expérimentation, comme les propos que vous avez tenus, Monsieur le Maire, dans *Le Journal du Centre* le laissent entendre.

Mais rappelons-nous que jamais l'école publique n'a imposé de tenue unique.

Oui, nos parents et grands-parents ont porté une blouse ; mais celle-ci servait à ne pas salir la chemise qui était dessous pour ne pas avoir à la laver au temps où les machines à laver n'existaient pas, ou très peu.

Seules les écoles privées (et encore) ont pu imposer cet uniforme.

Cette volonté de standardiser notre jeunesse est depuis longtemps un marqueur de droite, puis d'extrême droite (ou inversement) ; elle est, à notre sens, la suite logique de la volonté du Président de la République de vouloir s'emparer de toutes les thèses populistes.

Des questions légitimes se posent : Comment la décision doit-elle être prise ? Y aura-t-il un vote en conseil d'école ? Que se passera-t-il si les parents ou les élèves refusent le port de l'uniforme ?

Déjà dans certaines écoles, l'opposition se fait jour.

Que se passera-t-il en cas de perte ou de dégradation de cet uniforme ?

Reste le coût et le financement d'un tel projet. On parle de 200 € par élève, réparti à 50 % entre l'Éducation nationale et 50 % pour la Municipalité. Nous confirmez-vous ces chiffres ?

L'Éducation nationale a besoin de davantage de moyens pour mieux recruter, pour mieux former, pour rénover les écoles, pour mieux nourrir les élèves. D'ailleurs, on apprend que l'opération « petit-déjeuner » a été mise en pause entre janvier et mars de cette année. Est-ce le résultat d'économies dans la perspective de la mise en place des uniformes ?

De même, le flou règne actuellement sur les budgets des actions de la Cité Éducative ; y a-t-il un rapport avec le financement de cette expérimentation ?

L'Éducation nationale n'a pas besoin d'effets de communication : elle a besoin de moyens, et d'innovation !

Monsieur le Maire, votre homologue de la Ville de Cusset, dans l'Allier, vient d'annoncer l'abandon de cette expérimentation, compte tenu du trop grand nombre d'interrogations qui subsistent à ce jour.

Envisagez-vous de suivre cette même voie ?

M. le Maire -

Monsieur Derouault, je vais vous apporter quelques éléments de réponse, et puis mon adjointe à l'éducation complètera, et les élus qui veulent s'exprimer aussi peuvent tout à fait le faire.

Ce n'est pas un sujet de dogme. Ce serait bien que ce soit un sujet sur lequel on se détende un peu.

Tout d'abord, sur la forme :

C'est une décision qui ne relève pas du Conseil municipal. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas en parler ; c'est une décision qui a dû se prendre très vite, puisqu'il y a eu un premier appel à projets au cours de l'été, sur lequel notre groupe politique a réfléchi, avec vraiment une liberté de positionnement sur un sujet sur lequel nous étions assez partagés dans un premier temps. Même moi-même avec moi-même j'étais partagé.

Je vous propose plutôt que de parler d'uniforme », d'employer « tenue unique » ; cela me semble plus approprié. Nous vous montrerons tout à l'heure à quoi cela peut ressembler ; on est loin d'être avec un treillis militaire. On va donc essayer d'utiliser les bons termes.

Vous indiquez que l'Éducation nationale avait besoin d'innovation ; cela peut en être une. Sauf que ce n'est pas tout à fait une vraie innovation. Je vais vous dire pourquoi. Mais ça peut en être une. Or, aujourd'hui, c'est une mauvaise naïveté de penser qu'il ne faut pas essayer des choses différentes, et des choses déjà mises en place ailleurs.

Pourquoi n'a-t-on pas associé le Conseil municipal ? Parce qu'il a fallu se positionner très vite, non pas à la demande de la Direction Académique, mais du ministère, qui cherchait un certain nombre de villes d'orientations politiques différentes, même de gauche.

Dans ce genre de projet, nous nous sommes reconsultés très vite. Je pense que les élus peuvent en témoigner, et il y a une majorité qui s'est dégagée. Moi, je n'étais ni convaincu d'un côté ni de l'autre, mais je me dis qu'il faut peut-être essayer des choses un peu nouvelles, puisque, et c'est en relation avec les émeutes, nous pensons qu'il fallait essayer d'aider certaines populations. Mon but n'est pas de stigmatiser, mon but est d'étendre...

M. Diot - Quelle est la relation avec les émeutes ?

M. le Maire - Quelle relation avec les émeutes ? Je vais vous le dire.

La plupart des jeunes que nous avons pu identifier, locaux, sont des jeunes des quartiers prioritaires. C'est une réalité. Ce n'est pas de la stigmatisation. Moi, la fausse naïveté de la gauche qui ouvre la porte à l'extrême droite, je n'en veux plus. Nous sommes une équipe pragmatique, et tant que vous n'aurez pas pris conscience des réelles difficultés...

On peut toujours faire de la bien-pensance, du politiquement correct ; ce n'est pas notre style. C'est d'être face à l'évidence. Je ne dis pas que c'est tous les jeunes, je dis que des jeunes qu'on a retrouvés dans les rues provenaient souvent des quartiers de la politique de la ville, dans toute la France, et je dis aussi, contrairement à ce que dit votre mentor Olivier Faure, que ce n'est pas les pauvres qui habitent dans les quartiers prioritaires, parce que c'est de la stigmatisation qu'il fait, lui. Je le cite : « *Un uniforme scolaire réservé aux pauvres* ». C'est d'Olivier Faure. Donc c'est une erreur, et c'est méconnaître les quartiers prioritaires, parce qu'il n'y a pas que des gens pauvres dans les quartiers prioritaires.

Je ne stigmatise pas, j'essaie de poser le bon diagnostic, pour apporter les bonnes solutions. L'idée, c'est qu'il y ait une meilleure cohésion entre les élèves, qu'il y ait une meilleure cohésion entre les quartiers. Moi, mon ambition, si ça marche, c'est que ce soit toutes les écoles de la ville qui soient concernées. Mais, j'y reviendrai après ; je reste sur la forme.

Nous avons donc pris une décision rapidement, sur tester - c'est aussi la condition de certains élus de l'équipe municipale -, sur expérimenter ; nous n'inscrivons pas dans le marbre. Et je ne dis pas que c'est la solution. Mais c'est sans doute quelque chose à essayer, avec l'accord des parents - j'y reviendrai -, et des enseignants. Donc tester les choses.

Je pense aussi qu'il serait bien, et je sais que c'est dans la tête du gouvernement, que cela, si c'est appliqué, le soit tout le temps scolaire, avec des applications différentes, et Mme l'adjointe à l'éducation y reviendra, sur les petits en maternelle, par exemple, mais jusqu'au lycée.

Ensuite, vous évoquez des études réalisées par David Brunsma et Arya Ansari ; je ne les connais pas, et je ne sais pas si c'est valable ou pas. Mais « stigmatisation », je refuse. J'étais tout à l'heure avec le préfet sur un point réalisé sur les Cités Éducatives, et j'étais accompagné d'Iris Gallois. Nous avons constaté que le dispositif Cités Éducatives était une chance ; ce n'est pas un boulet, ce n'est pas une stigmatisation. Ce dispositif, nous sommes allés le chercher, avec l'Éducation nationale. Je crois pouvoir dire que nous sommes la seule ville en France à avoir Cité Éducative sur tous nos QPV. Sur les trois REP, nous sommes la seule ville en France. C'est une chance.

Il nous est alloué, par ce dispositif, pendant trois ans, 415 000 € par an ; ce n'est pas toutes les villes, et ce n'est pas toutes les villes ayant des QPV. Nous allons essayer de renouveler l'opération pour trois ans, car cela se termine l'an prochain. C'est une chance. Mais, moi, je n'entends personne me dire que ce serait scandaleux, et que nous stigmatiserions, au niveau de l'argent. Vous dites que l'uniforme, parce qu'il

concerne les QPV, stigmatise. Mais quand je dis que nous mettons 415 000 € sur les QPV, vous ne me reprochez pas de stigmatiser, au niveau de l'argent ; vous pourriez me demander pourquoi on ne met cet argent que sur les QPV.

Nous avons, de manière pragmatique, des rencontres avec les parents et les équipes enseignantes, individuellement, et je vous invite à y aller, plutôt que d'être sur des *a priori*. Allez-y. C'est ce que nous faisons. Je ne suis pas là pour hypnotiser les parents. Je ne veux pas le faire si les parents ne sont pas d'accord. Je ne veux pas le faire si les enseignants ne sont pas d'accord. Je peux vous dire que, sur les premières réunions menées, il y a une forte adhésion, dans ce que l'on m'a remonté, sur la tenue unique.

Bien sûr que cela pose plein de questions, parce que, comme toute expérimentation, les réponses ne sont pas immédiates, chez nous comme au niveau du ministère de l'Éducation nationale, et on verra comment s'en empare la nouvelle ministre.

Vous indiquez que la blouse était alors portée parce qu'on n'avait pas le temps de laver ; ce n'est pas vrai. La blouse, ce n'était pas que parce les machines à laver n'existaient pas ; il y avait les lavoirs. La blouse était aussi pour avoir une tenue unique.

Vous évoquez aussi, dans votre question orale, la volonté du Président de la République de s'emparer de toutes les thèses populistes. Je m'oppose ouvertement à cela, vous vous doutez bien, mais je pense que c'est justement le souhait du Président de la République de combattre les thèses populistes, et c'est aussi, tout comme nous, un combattant contre l'extrême droite.

Je vous rassure, je ne crois pas être connu comme quelqu'un d'extrême droite. Cela ne semble pas correspondre à ma réputation. Ni de droite. D'ailleurs, je ne suis plus ni de droite ni de gauche, je suis un peu tout, caméléon, dans l'arc républicain, si tant est que c'est une définition. Mais je ne pense pas que vous arriverez à convaincre les Neversois que je sois quelqu'un d'extrême droite. Je mets au défi quiconque de me le prouver.

Par contre, je suis quelqu'un qui aime bien essayer les choses, et enlever le dogme ; et y compris des choses sur lesquelles je ne serais pas forcément décidé au départ. Il y a quelques années, en tant qu'avocat, vous m'auriez demandé si j'étais pour la vidéoprotection, je vous aurais dit que j'étais contre ; je l'ai fait parce que j'ai aussi un rôle, aujourd'hui, d'assurer les libertés publiques et la tranquillité, la sécurité des personnes, et non seulement nous allons développer la vidéoprotection mais nous allons la renforcer, et nous allons la démultiplier. Le maire de Roanne est passé à 300 caméras ; il a des résultats sur la baisse de la délinquance. Je ne dis pas que l'on va aller jusque-là, mais je dis que nous allons mettre le paquet, dans les deux ans à venir, sur la protection de nos concitoyens, et contre les incivilités qui les saoulent, dont nous sommes aussi parfois, nous, les élus, les victimes. Donc, venez aux réunions ; ce sera la meilleure des choses.

Je vous rassure, cela n'a rien à voir avec l'opération « petit déjeuner » ; on ne va pas compenser un petit déjeuner avec une tenue unique. C'est une question qui me semble hors les clous.

Si j'étais provocateur, et même si je ne suis plus à l'école, je vous dirais que ça fait longtemps que je porte la tenue unique, puisqu'en tant qu'avocat nous avons une robe noire. J'y fais une petite allusion, même si ce n'est pas l'école, parce que l'objectif de cette robe noire, c'est que tous les avocats, quelle que soit leur condition sociale, soient traités de la même façon par un juge. Donc, vertu de cohésion, vertu d'équité, quelle que soit la fortune personnelle ; qu'on soit un jeune avocat de trois mois d'expérience, ou qu'on soit un avocat de 35 ans d'expérience, tout le monde a la même robe, et quand on plaide, on est tous à égalité, et on doit être considérés pareils. Ce n'est pas la même chose, je suis d'accord ; mais c'est un peu la même idée, que les enfants soient sur la même façon d'être habillés à l'école.

D'ailleurs, je vais vous dire que l'on a des retours de parents qui sont soulagés. Soulagés de ne pas devoir forcément choisir la tenue chaque matin, de devoir se remettre en ligne pour des tenues qui ne sont pas toujours appropriées, et puis soulagés en termes de pouvoir d'achat, à l'heure où nous en réclamons tous. Et puis, je vais vous dire, le Service National Universel fait plutôt une forme d'unanimité. Le SNU, qui devrait être rendu obligatoire à terme, c'est une tenue très portable, et c'est une tenue unique que les jeunes portent. Pour avoir rencontré toutes les sessions qui ont eu lieu à Nevers, parfois avec la ministre qui s'en occupait, Sarah El Haïri, franchement ce n'est pas un sujet ; au contraire, c'est même une fierté chez les jeunes, puisque, jusqu'à présent, ce sont les jeunes qui choisissent. Je vous assure que le SNU n'est pas déserté, il se choisit.

Je prends un autre exemple, qu'on connaît tous, le sport collectif. Quand on est en sport collectif, on a la même tenue, et c'est un sentiment d'appartenance, c'est un sentiment de fierté de porter une équipe ; et de porter une école, pourquoi pas.

Je disais tout à l'heure que la tenue unique pouvait être considérée comme une innovation, mais ce n'en est pas une. D'abord, on invente l'eau chaude : cela existe dans plein d'endroits. Par exemple, on la trouve dans de nombreux pays, que ce soit à l'école publique ou à l'école privée, puisque j'ai bien vu que vous y faisiez allusion, à l'extrême droite ; comme si avoir des vêtements communs, c'était de l'extrême droite ou de la droite ! Cela n'a pas de sens, ce que vous dites.

Au Royaume-Uni, 98 % des établissements secondaires imposent à leurs élèves de porter un uniforme complet. Dans le primaire, 79 % des écoles l'exigent. La plupart des pays du Commonwealth suivent cet usage. Les uniformes sont présents aussi dans la majorité des écoles au Japon et en Corée du Sud. Les enfants de parents expatriés, enfants de fonctionnaires mutés à l'étranger ou en outre-mer aussi sont souvent familiers avec l'uniforme, parce que cela existe dans beaucoup de pays. En Martinique, plus d'un tiers des écoles publiques imposent l'uniforme à leurs élèves. Au lycée, le port de l'uniforme y est de rigueur depuis 2008. Depuis 2017, le port d'une tenue commune est obligatoire pour toutes les écoles maternelles et primaires publiques de la province sud de Nouvelle-Calédonie.

Ensuite, beaucoup de directeurs dans nos écoles de métropole ont déjà interdit un certain nombre de choses, tel que les jeans troués, les casquettes, etc. L'idée, c'est peut-être de tendre vers quelque chose qui soit plus harmonieux, et qui soit plus équitable.

Un historien de l'éducation, Claude Lelièvre, dit : « *Il n'y a jamais eu ni loi ni décret, ni prescription imposant un uniforme à l'école publique.* » Donc, l'idée d'un retour à l'uniforme que vous citez est erronée, puisqu'il n'y a jamais eu d'uniforme.

À l'heure où l'on sécurise les écoles, où l'on évite d'avoir des intrus dans l'école, cela permet aussi de mieux identifier qui fait partie de l'école ou qui n'en fait pas partie.

En tout cas, ce n'est pas sûrement l'*alpha* et l'*oméga* d'une politique éducative, c'est évident, mais cela peut être une idée d'expérimentation, et je pense qu'il faut d'abord détendre l'atmosphère et dépassionner le débat sur le sujet, et ensuite regarder peut-être de façon concrète ce qui peut être un peu positif.

Je voulais dénoncer, puisque l'occasion m'en est donnée publiquement, un point. Quand je vois Olivier Faure, qui a l'amabilité de me citer lors de ses vœux à Paris, ce que j'ignorais, qui me considère comme un maire qui mettrait « les enfants des riches en Nike et les pauvres en blouse », c'est ridicule.

Je voulais dénoncer aussi la venue d'Olivier Faure à Nevers, non pas qu'il n'ait pas le droit de venir, mais le parti socialiste n'est plus complètement que chez lui. Et quand on loue une salle au niveau du PS sans dire que le secrétaire général du parti socialiste vient, ce n'est pas très correct ; ou de quelconque parti. Vous savez, j'ai eu

le plaisir d'accueillir François Hollande ; il a eu la courtoisie républicaine de me faire prévenir la veille, et je suis allé l'accueillir, comme je l'aurais fait pour Olivier Faure. Cela aurait été d'ailleurs intéressant de faire un débat, plutôt que de le faire uniquement avec des gens convaincus de son côté.

La tradition républicaine est que, quand un chef de parti vient, quel qu'il soit, l'on prévient le maire. Quand on va dans un hôpital public, il est interdit d'y faire de la politique, et je dénonce l'attitude d'Hicham Boujlilat, qui a forcé la porte de l'hôpital, y compris au mépris de notre jeune chargée de communication, qui lui a dit qu'il n'avait pas le droit d'y venir comme cela. Je dénonce l'attitude de Sylvain Mathieu, qui a investi l'hôpital, et d'Olivier Faure, qui a investi l'hôpital à la demande de certains syndicats pour tenir une réunion politique. Cela ne se fait pas ! La presse a fini par partir, à la demande des administrateurs provisoires et de moi-même. Parce que nous aurions déposé plainte. C'est une interdiction, et c'est un délit. Ce serait donc bien que, quand on est responsable politique, quel qu'on soit, on respecte les règles républicaines. Quand on est chef de parti, quand on est ancien Président de la République, quand on est ancien Premier ministre, quand on vient dans une ville, on s'annonce au maire. Et quand on veut tenir une réunion dans un hôpital, on demande l'autorisation à la Direction, et on informe le Président du Conseil de Surveillance...

M. Diot - En quoi sommes-nous concernés, Monsieur le Maire ?

M. le Maire - C'est une incorrection absolue. Je finis mon raisonnement, François Diot. Je suis cité sur le plan national par Olivier Faure pour dire qu'on traite les gens différemment selon leur niveau de richesse ; je le dénonce, et j'en profite pour le faire publiquement, puisque je n'ai pas eu l'occasion encore de prendre la plume. Voilà, c'est dit.

Maintenant, pour en revenir à la question, l'objectif de tout cela, c'est quoi ? Je dis simplement que l'objectif d'aplanir les différences sociales entre les familles au sein de l'école, en quoi c'est reprochable ? En quoi c'est de droite ? En quoi c'est d'extrême droite ? En quoi ce n'est pas de gauche ? Et d'ailleurs je vous invite à être attentifs. À vérifier, car effectivement il y a des villes qui abandonnent, et je n'ai pas les dernières données, mais, mi-janvier, 58 villes se sont prononcées favorablement : 3 villes de gauche (Marseille, Denain, Nantes) se sont positionnées sur la tenue unique. Donc, sortez du dogme politique, parce que vous avez des collègues de chez vous qui sont favorables, et sûrement d'autres à venir.

Je ne suis pas un convaincu, à l'origine, mais je ne suis pas comme vous, je ne suis pas à dire « c'est bien », « c'est mal ». Je n'en sais rien ; mais je veux bien tenter. Même ceux qui ne sont pas convaincus ont accepté d'essayer les choses. Après, on verra, et on en re-débattra, y compris avec vous. Mais ce qui m'intéresse, c'est ce que cela pourra donner concrètement. Si cela peut faciliter l'intégration, si cela peut éviter la stigmatisation sociale entre élèves... Vous avez raison, cela peut poser plein de questions, y compris sur le sport, parce que, si je ne me trompe pas, il y a deux jours de sport ; donc comment les élèves vont venir ? Peut-on envisager une tenue de sport commune ? Cela peut être une hypothèse que l'on travaille, et cela peut être intéressant.

Lutter contre le harcèlement, aussi, qui est très prégnant. Personne ne peut se douter du nombre de personnes harcelées, mais je crois que cela a été annoncé par le biais d'une étude récemment réalisée, et qui montre que c'est important et inquiétant. 8 % d'enfants, je crois, se disent harcelés, souvent hors de la vue de l'enseignant, qui peut aider.

Bref, être garant de l'égalité, je ne sais pas si c'est une valeur de gauche, mais c'est une valeur universelle, l'égalité. Et je ne vois pas en quoi cela doit être jeté dès le départ.

Et puis ensuite c'est renforcer l'appartenance à la République. Et je pense qu'il y en a besoin, à l'heure où l'on remet en cause plein de choses qui sont les fondements de notre République. On a besoin justement de redonner un sentiment d'appartenance à l'école, certes, mais à la République ; un sentiment aussi de fierté, un sentiment de responsabilité, d'appartenance à une communauté, celle de la République.

Si l'on essaie avec une vision négative dès le départ, c'est perdu d'avance. Essayons positivement, sans être benoîtement dans l'utopie. Mais essayons ! Qu'est-ce que ça coûte, d'essayer ? L'idée, si l'on regarde les choses positivement, c'est de faire de cette tenue unique en test un marqueur et que cela puisse permettre de renforcer l'adhésion aux valeurs de la République.

Quand nous avons proposé une liste d'écoles, nous avons proposé une école dans les différents quartiers de Nevers. La directrice académique m'a recontacté et m'a dit que cela pourrait être pas mal de cibler les Cités Éducatives, pas pour une stigmatisation, mais parce que ça nous apporte des moyens. Dans les 415 000 €, il y aura des sommes qui pourront être allouées au financement de ces tenues uniques, et peut-être que l'on pourra faire plus, que l'on pourra faire des tenues de sport. Laurent Wauquiez veut faire des tenues « *Made in Auvergne Rhône Alpes* ». Nous, nous voulons faire des tenues fabriquées à Nevers, ou en tout cas à Nevers Agglomération. C'est aussi une façon de faire travailler des acteurs locaux ; peut-être plusieurs, peut-être un, nous verrons.

Ce n'est ni nouveau ni marginal. C'est pratiqué dans énormément de pays dans le monde.

Ce que je propose, c'est de la tester.

Ce qui m'intéresse, c'est l'avis des gens. C'est la raison pour laquelle, avant d'y aller définitivement, et avant de prendre une décision, nous souhaitons avoir l'avis des parents, pas seulement des représentants en Conseil d'école, qui peuvent avoir un avis tranché dès le départ : l'avis de tous les parents qui veulent contribuer à cette réflexion.

Je vous assure que nous avons plutôt des retours auxquels nous ne nous attendions pas forcément à la base, car nous aussi, nous sommes dans le doute, mais nous sommes dans un doute qui ne nous interdit pas d'aller jusqu'à cette expérimentation, et puis d'en tirer les conséquences. Si c'est inutile, nous en tirerons les conséquences ; si ça apporte du mieux dans le partage des valeurs, dans une contribution à un moindre harcèlement pour celui qui a telle chose ou tel blouson et un autre qui ne l'a pas, ou telle chemise et l'autre qui ne l'a pas, avec une marque ou sans marque, je ne vois pas en quoi c'est de droite ou d'extrême droite.

C'est donc cela qui nous anime. Je voulais juste - un peu longuement - vous résumer notre réflexion, qui n'est pas une réflexion de dogme, qui n'est pas une réflexion de s'opposer à votre thèse, mais qui est de raisonner tout cela, de le dépassionner, et de dire que l'on va essayer. Je pense que l'école a besoin d'essayer plein de choses. L'école a besoin de remettre des choses en ligne, et je pense que c'est partagé par tous, et donc cela peut être pour nous un outil, parmi d'autres, sur cet effort d'appartenance, et de partage des valeurs républicaines.

Je vais passer la parole à Iris Gallois, qui va me compléter, et puis nous pourrons échanger.

Mme Gallois -

Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre à certaines de vos interrogations, qui sont légitimes, et c'est ce que je dis dans les différentes réunions que j'anime avec les parents dans les différentes écoles qui sont concernées :

Tout d'abord, sur la stigmatisation, la philosophie de la Cité Éducative n'est justement pas de stigmatiser, mais de faire groupe. Monsieur le Maire l'a souligné, nous sommes exception nationale sur le territoire, [quant au périmètre de la Cité Educative sur tous les quartiers QPV], et l'intérêt, c'est que les différents quartiers de notre territoire travaillent ensemble, et qu'il y ait vraiment une philosophie commune des valeurs de la République, et puis des valeurs de notre cité. L'intérêt de la Cité, c'est de « faire Cité ». C'est pour cela qu'en travaillant en concertation avec la directrice académique, nous avons trouvé cohérent que ce soit les écoles, qui sont l'emblème de la Cité, de par la labellisation de la Cité Éducative, qui soient un peu les chefs de file de cette expérimentation de la tenue unique.

J'ai déjà rencontré trois écoles. Les parents nous font part de leurs inquiétudes, bien évidemment, au niveau pratique, technique, auxquelles nous essayons de répondre. Parfois, ils nous posent eux-mêmes des interrogations que nous n'avions pas forcément envisagées, et c'est l'intérêt aussi de la concertation et de la collaboration, de travailler avec les familles pour que ce dispositif puisse être réussi, et avoir leurs retours, en miroir, pour que nous puissions améliorer aussi les choses, si ce dispositif venait à se généraliser sur le territoire national. Leur voix doit bien évidemment être entendue, et c'est la raison pour laquelle nous les concertons. Par rapport à votre question sur les conseils d'école, en amont, nous demandons un avis consultatif dans les différentes écoles pour savoir si oui ou non ils souhaitent s'impliquer, parce qu'on ne le fera pas contre eux, mais avec eux. Si elles le souhaitent, les écoles qui le souhaitent s'impliqueront, et celles qui ne le souhaiteront pas ne s'impliqueront pas. Ce serait dommage pour la cohérence de la Cité Éducative, mais nous ne le ferons pas contre eux, puisque ce sont aussi leurs enfants qu'ils nous confient.

Si les écoles sont volontaires, effectivement il y aura un vote en conseil d'école, puisque cela nécessite une modification du règlement intérieur, car la tenue s'applique, ensuite, dans les dispositions du règlement intérieur.

Sur le financement, vous nous demandiez la part de financement : il y a 50 % de l'État, financés par le biais de ce qu'il appelle « Notre école, faisons-la ensemble », et puis 50 % par la Ville, et une partie sera prise en charge par la Cité Éducative.

Par rapport à l'opération « petits déjeuners », qui n'a rien à voir avec la question de la tenue unique, je vais néanmoins répondre : l'Éducation nationale n'était pas sûre d'avoir les budgets pour l'année scolaire. Elle nous a donc demandé de suspendre l'opération jusqu'à ce qu'elle ait de nouveau les budgets. C'est ce que nous avons fait, en concertation.

Vous aviez dit qu'il y avait un flou sur les actions de la Cité Éducative. Je me suis permise de vous amener le dernier récapitulatif des fiches-actions sur l'année 2023, et je peux vous le donner. Il y a 22 actions qui sont reconduites pour l'année 2024, avec 9 nouvelles actions qui seront arbitrées au mois de juin, avec les partenaires de la troïka. Il n'y a donc absolument aucun flou, et Monsieur le Maire peut en être témoin, puisque nous étions tous les deux, cet après-midi, à la plénière de la Cité Éducative, avec l'Institut de Recherche sur l'Éducation (IREDU), auteur d'un rapport de mi-parcours sur l'évaluation de la Cité Éducative, qui aujourd'hui fait l'unanimité.

Je voulais également revenir sur les différentes études que vous avez citées. Je me permets de vous dire qu'améliorer les apprentissages, ce n'est pas du tout le but de la tenue unique. Aujourd'hui, le but, c'est vraiment d'améliorer le climat scolaire et de développer une vraie adhésion au groupe, et d'avoir une appartenance au groupe, justement pour renforcer les valeurs de la République.

Et puis je pense que, pour, peut-être, dédramatiser, le mieux est de savoir de quoi on parle. Alors, je vous propose de regarder de quoi nous parlons.

(Présentation des tenues à l'écran.)

Sur les maternelles, on sera sur une blouse. Les enfants continueront de venir à l'école avec leurs habits personnels, et une blouse par-dessus. Il y a une blouse à manches longues, et une blouse à manches courtes pour l'été.

Pour les élémentaires, on est plus sur une tenue de ville unique que sur un uniforme.

Pour les réunions à venir, une réunion aura lieu jeudi à l'école Albert Camus, et vendredi à l'école Guynemer, à 16 h 30. Si vous voulez venir, vous êtes les bienvenus. À chaque réunion, il y a un inspecteur de l'éducation nationale qui nous accompagne, et mes collègues siégeant aux conseils d'école, ainsi que M. Largeron.

M. le Maire -

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

J'ai deux petites remarques précises. Sur le fait que l'État avance que ce sera 200 € par élève, je suis très sceptique sur le fait que vous arriviez à ce compte-là, surtout si c'est « *Made in Nevers* » ou « *Made in Agglomération* », pour financer 4 tenues pour un élève qui varie en taille sur l'année scolaire. Je ne vois pas comment cela peut tenir dans la somme de 200 € par élève. Au-delà de la politique, je trouve que c'est un chiffre qui me paraît bien mince. Avez-vous des informations sur le coût que cela va représenter pour la communauté ?

Je reviens sur la forme. Je m'inscris en faux avec ce que vous avez dit. L'annonce a eu lieu 11 jours après le dernier Conseil. Je pense que vous le saviez très bien, et vous auriez donc pu prendre deux minutes à la fin, ne serait-ce que pour nous présenter cela. Vous nous dites que ce n'est pas un dogme, que ce n'est pas un problème. C'est un gros dossier ; je trouve que la moindre des choses, cela aurait été de nous dire que vous étiez volontaires pour innover. Forcément, cela m'énerve un peu plus, encore aujourd'hui.

M. le Maire -

Iris Gallois.

Mme Gallois -

Les 200 € par élève, c'est ce que la circulaire du ministère préconise. En fonction du prestataire, les coûts peuvent varier. Pour le moment, nous sommes restés sur un coût de 200 €. Nous pouvons vous montrer le contenu du trousseau, dans le PowerPoint.

M. Diot -

C'est quel document ?

Mme Gallois -

C'est le PowerPoint que nous présentons dans les écoles.

M. Diot -

Nous pouvons l'avoir ?

Mme Gallois -

Oui, si vous voulez. Mais si vous venez aux réunions, vous pourrez le voir.

M. Diot -

Il faudrait que nous soyons invités.

Mme Gallois -

Je viens de le faire.

Pour l'élémentaire, c'est 5 polos blancs, 2 pantalons, 2 pulls bleu marine, et 1 T-shirt uni pour le sport.

M. le Maire - Je peux compléter. Vous me faites un procès d'intentions. En général, je vous donne en Conseil municipal plus d'informations que ce à quoi je pourrais être tenu et qui est hors de l'ordre du jour. Quand je peux vous dire des choses, je vous le dis. Arrêtez d'être dans la paranoïa. Je vous assure qu'il a fallu 24 à 48 heures pour se décider. À l'époque où nous avons tenu le Conseil municipal, nous nous étions prépositionnés une première fois, j'avais posé diverses questions, le ministère m'avait dit que c'était repoussé, et, quand le ministère nous a demandé si nous étions partants, nous avons 24 heures ou 48 heures pour répondre. Cela se passe ainsi sur des appels à projets ministériels, et pour les villes qui peuvent être sollicitées. Je ne vous mens pas, et je vous assure que cela s'est fait comme cela.

Ensuite, avec la DASEN, pour les choix d'écoles, il a fallu aller plus que très vite. Si j'avais donc su cela le 11, je n'avais rien à vous cacher ; j'assume ce à quoi nous réfléchissons, ce que nous décidons ; cela vous plait ou cela ne vous plait pas. Mais je vous assure que, si nous avons eu tous les éléments pour vous donner cette information et vers quoi nous nous dirigeons, nous l'aurions fait. Voilà, je coupe court aux procès d'intentions que vous me donnez, et qui ne sont jamais des choses très étayées.

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Bon, vous avez dit qu'il fallait détendre l'atmosphère. Pour détendre l'atmosphère, il faut éviter aussi de dire le contraire de ce que nous avons dit. Je n'ai jamais parlé de retour de l'uniforme. La Cité Éducative, je ne l'ai jamais remise en cause non plus ; évidemment que c'est une chance.

Vous nous dites de venir aux réunions, mais encore faudrait-il le savoir. Dont acte pour jeudi et vendredi. Après, ne vous inquiétez pas, nous rencontrons quand même aussi des enseignants et des parents.

Et puis pour répondre à votre discours sur Olivier Faure, je crois que vous en profitez pour régler vos comptes, puisque, j'ai beau regarder, mais je ne vois aucun représentant du parti socialiste dans la salle.

Ensuite, pour en venir aux différents aspects que vous avez évoqués, quant à l'indication des 200 €, il nous faudrait un devis. Vous avez parlé de deux jours où il y a sport. En élémentaire, des enseignants font faire du sport tous les jours.

Sur la stigmatisation, le dispositif va créer un effet de groupe de toute la Cité Éducative de Nevers ; mais, pourquoi, alors, ne pas « faire Cité », comme vous l'avez dit, sur toute la Cité ? C'est cela qui aurait été cohérent. Pourquoi ne pas « faire Cité » sur toute la Cité ? Ça, c'est cohérent.

Ensuite, Madame Gallois, vous montrez les fiches-action. Des fiches-action où l'État ne donne pas le budget attribué dans ses fiches-action, j'en ai connu aussi, et, en l'occurrence, on l'a vu. C'est pour cela que j'en ai parlé, on l'a vu avec le « petit déjeuner ». Il y a une fiche-action sur le petit déjeuner, mais, pendant deux mois, il n'y en a pas eu. Les actions du mois de juin, oui, l'État a dit qu'il allait les financer ; permettez-moi d'en douter. L'État est à la recherche, en ce moment, d'économies.

Mme Gallois - La fiche-action sur les petits déjeuners, cela concerne les écoles des REP. Ils ont eu leur petit déjeuner. Les autres écoles, c'est en dehors ; cela n'a rien à voir.

Vous disiez « faire Cité sur l'ensemble de la Cité » ; le label « Cité Éducative » s'appelle « Cité Éducative » mais il ne concerne que les QPV. C'est ainsi.

M. Derouault - C'est cela qui est dommage.

- Mme Gallois - C'est aussi des quartiers qui ont besoin de « faire Cité »...
- M. Derouault - ... Avec l'ensemble de la Cité.
- Mme Gallois - Bien évidemment, mais encore plus en cohésion les uns avec les autres.
- M. Derouault - Ensuite, sur l'intérêt de cette tenue unique, il y a aussi un intérêt à ne pas avoir de tenue unique. L'intérêt, c'est la créativité, c'est que les élèves gardent les aspects culturels aussi. Parce qu'en gros, quand on parle de l'extrême droite, c'est bien ça ; l'extrême droite, comme projet, a l'idée d'effacer l'appartenance religieuse, ethnique, culturelle des élèves de nos quartiers. C'est ça, l'idée de l'extrême droite. Et je ne vous accuse pas, là non plus, « d'extrême droite » ; je ne l'ai jamais dit, j'ai juste dit que, pour eux, c'était ça, l'idée.
- La volonté de standardiser, c'est une idée qui n'est pas progressiste, permettez-moi de le maintenir.
- M. le Maire - Iris Gallois, puis je poursuivrai.
- Mme Gallois - Juste pour rebondir sur ce que vous venez de dire, vous laissez entendre là que nous prendrions la décision tous seuls. Effectivement, nous nous sommes positionnés pour l'expérimentation. Maintenant, nous le proposons aux familles. Les parents que j'ai rencontrés sont à la majorité d'accord. On ne leur impose rien.
- M. le Maire - Je voulais juste vous dire que je ne règle pas mes comptes avec Olivier Faure. Je m'exprime pour la première fois sur ce qui s'est passé à Nevers. J'ai le droit de le faire. Et puis d'abord il ne faut pas vous associer avec le parti socialiste quand ça vous arrange, et puis vous dissocier de lui, par ailleurs. Je vous rappelle que vous avez été élus avec eux, que vous êtes les héritiers, et que vous êtes des représentants... Ce n'est pas de ma faute si le parti socialiste...
- M. Diot - Vous l'étiez autrefois.
- M. le Maire - Je ne le suis plus depuis longtemps. Mais, moi, j'assume, de toute façon. Tout le monde m'a qualifié de tous les noms. Pour la droite, j'étais à gauche ; pour la gauche, j'étais à droite. Chacun me met dans des cases, s'il le veut ; moi, je n'en suis plus. Je dis simplement qu'aujourd'hui vous êtes élus avec le parti socialiste, assumez-le, il n'y a pas de honte ; ce n'est pas de ma faute si vous êtes infichus de négocier une place en position éligible. Vous avez bien joué. Tant pis pour eux. N'empêche que vous êtes bien leur émanation, et que vous avez eu leurs voix.
- Je dis ça, parce que je considère que c'est un comportement incorrect d'un chef de parti vis-à-vis des élus, vis-à-vis de l'hôpital, et je dirais la même chose si c'était un autre parti. Je le dis parce que je voulais le dire publiquement, et c'est une occasion que je prends.
- Je vous dis aussi que notre ambition est que le dispositif fonctionne pour tous les quartiers. C'est une aide dont nous disposons qui va soulager les finances de la collectivité. C'est aussi une façon d'éviter principalement aux parents de payer les habits de l'école. On me dit aussi que beaucoup de familles issues de l'immigration sont plutôt favorables à cela, et vous savez que je ne suis pas contre elles. Elles sont

plutôt favorables, parce que, pour elles, c'est un outil aussi qui va permettre de mieux insérer leurs enfants, qui sont parfois, eux, stigmatisés par d'autres.

Je n'en sais rien ; je ne dis pas que c'est du 100 % positif et que c'est merveilleux. Mais ne dites pas non plus que ce n'est pas bon, que c'est un marqueur de droite ou d'extrême droite, etc. Je pense que, si on va dans l'excès, les uns et les autres, on ne visera pas juste, et viser juste, c'est aider à plus d'égalité dans les écoles, et je pense qu'on en a besoin. C'est aider à plus d'insertion, y compris à l'école, dans les valeurs de la République, qui sont malmenées.

C'est cela, l'objectif que nous poursuivons. Donc ce n'est pas contre vous. Essayons de rester détendus là-dessus, ce n'est qu'un outil ; n'en tirons pas des conclusions politiques à l'excès. D'ailleurs, il me semble que l'école ne doit pas être politisée.

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Vous avez dit que vous avez dû faire très vite. Vous pourrez aussi déplorer avec nous le fait que, pour des décisions comme celles-ci, on pourrait prendre le temps de la réflexion, pour qu'effectivement cela se passe dans un climat plus détendu.

M. le Maire - Je ne dis pas que vous avez tort. Nous y avons un peu réfléchi avant ; nous avons réactivé cela. Il est toujours compliqué de trouver le bon timing, mais j'ai le sentiment qu'il y a quand même des volontés d'amélioration et de dialogue entre les collectivités et l'État. J'espère que ce sera le cas, parce que nous y avons tous intérêt.

Merci pour ces échanges.

Je voulais vous confirmer que nous aurons exceptionnellement, pour les raisons que j'ai évoquées, un Conseil municipal exceptionnel vendredi à 18 h 00, qui devrait durer une petite heure. Vous savez l'objet, il n'y aura pas d'autres sujets qui s'ajouteront. Merci d'accepter cette contrainte, que nous vivons tous ; je le fais pour des raisons techniques, et pas pour me dire que je vais vous monopoliser un vendredi soir. Mais je voulais remercier les services et notamment les personnes ici présentes qui ont permis que nous puissions tenir ce Conseil dans les délais, et qui se sont mobilisées notamment samedi. Merci beaucoup d'avoir accepté cette contrainte, et de nous permettre de continuer la démocratie et les élections des futurs adjoints vendredi.

Je vous souhaite une bonne soirée, et merci d'être là vendredi, ou de vous faire représenter, vendredi 16 février à 18 h 00.

M. le Maire lève la séance à 22 h 23.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Christine Kronenberg

Denis Thuriot

François Diot